

COMMISSARIAT GENERAL DE LA LANGUE FRANCAISE

INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'AVENIR DU FRANCAIS

La population francophone dans les pays
d'Afrique Noire Francophone
du Maghreb
et de l'Océan Indien

AFS
J31
COU

Décembre 1986

C. Couvert

21

CEPED

CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION

ET LE DÉVELOPPEMENT

15, rue de l'École-de-Médecine

75270 PARIS CEDEX 06

Tél. : (1) 46 33 99 41

INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'AVENIR DU FRANCAIS

10714

AFS

J31

COU

La population francophone dans les pays
d'Afrique Noire Francophone
du Maghreb
et de l'Océan Indien

Décembre 1986

C. Couvert

AVANT-PROPOS

Le présent document, issu de la compilation d'études plus complètes réalisées par l'Institut de Recherches sur l'Avenir du Français entre 1981 et 1986, présente de façon synthétique la situation de la langue française en 1985, ainsi que l'estimation de celle-ci à l'horizon 2000, dans les pays d'Afrique et de l'Océan Indien où la langue française est langue officielle de droit ou de fait ou bien langue véhiculaire d'un ou plusieurs cursus scolaires.

Ces études ont pu être menées à bien grâce à l'aide de :

- le Commissariat générale de la Langue Française
- le Ministère de la coopération
- le Ministère des relations extérieures
- le Ministère des TOM DOM
- l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)
- le Ministère de la culture (Direction du livre)
- le Ministère de l'éducation nationale
- la Mission Interministérielle de l'Information Scientifique et Technique (MIDIST)
- Radio France Internationale (RFI)
- le Gouvernement du Québec
- l'exécutif de la Communauté francophone de Belgique

SOMMAIRE

	PAGE
. INTRODUCTION	2
I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	6
I.1. L'AFRIQUE EQUATORIALE (1er groupe)	6
I.1.1. LE CAMEROUN	6
I.1.2. LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	7
I.1.3. LE CONGO	8
I.1.4. LE GABON	9
I.1.5. LE TCHAD	9
I.2. L'AFRIQUE EQUATORIALE (2ème groupe)	10
I.2.1. LE BURUNDI	10
I.2.2. LE RWANDA	11
I.2.3. LE ZAIRE	13
I.3. L'AFRIQUE SAHELIENNE	15
I.3.1. LE BURKINA FASO	15
I.3.2. LE MALI	16
I.3.3. LA MAURITANIE	17
I.3.4. LE NIGER	18
I.3.5. LE SENEGAL	19
I.4. L'AFRIQUE TROPICALE	20
I.4.1. LE BENIN	20
I.4.2. LA COTE D'IVOIRE	21
I.4.3. LE TOGO	22
I.5. LE MAGHREB	23

I.6. L'OCEAN INDIEN ET DJIBOUTI	25
I.6.1. DJIBOUTI	25
I.6.2. LES COMORES	26
I.6.3. MADAGASCAR	27
I.6.4. LES ILES MAURICE ET RODRIGUES	29
I.6.5. LES SEYCHELLES	31
I.7. SYNTHESE	32

II. SYSTEMES SCOLAIRES ET ANALYSE DES NIVEAUX DE CONNAISSANCE 35

II.1. L'AFRIQUE EQUATORIALE (1er groupe)	35
II.1.1. LE CAMEROUN	35
II.1.2. LE CONGO	38
II.1.3. LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	38
II.1.4. LE GABON	39
II.1.5. LE TCHAD	40
II.2. L'AFRIQUE EQUATORIALE (2ème groupe)	41
II.2.1. LE BURUNDI	41
II.2.2. LE RWANDA	42
II.2.3. LE ZAIRE	43
II.3. L'AFRIQUE SAHELIENNE	45
II.3.1. LE BURKINA FASO	45
II.3.2. LE MALI	46
II.3.3. LA MAURITANIE	47
II.3.4. LE NIGER	48
II.3.5. LE SENEGAL	49
II.4. L'AFRIQUE TROPICALE	50
II.4.1. LE BENIN	50
II.4.2. LA COTE D'IVOIRE	50
II.4.3. LE TOGO	51

II.5. LE MAGHREB	52
II.5.1 L'ALGERIE	52
II.5.2. LA TUNISIE	53
II.5.3. LE MAROC	54
II.6. L'OCEAN INDIEN ET DJIBOUTI	55
II.6.1. DJIBOUTI	55
II.6.2. LES COMORES	56
II.6.3. MADAGASCAR	57
II.6.4. LES ILES MAURICE ET RODRIGUES	58
II.6.5. LES SEYCHELLES	59
III. LES RESULTATS	60
IV. CONCLUSION	70

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : LE COMMERCE DU LIVRE FRANCAIS POUR 1984	33
TABLEAU N°2 : LA POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS . ESTIMATIONS EN 1985.	61
TABLEAU N°3 : LA POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS . ESTIMATIONS 1985. POURCENTAGES.	63
TABLEAU N°4 : LA POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS . ESTIMATIONS EN 2000.	65
TABLEAU N°5 : LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS . ESTIMATIONS EN 2000. POURCENTAGES.	67

. INTRODUCTION.

Les études de l'IRAF ont été réalisées pays par pays selon une méthode générale commune adaptée à chaque pays en fonction des données disponibles.

Cette méthode se déroule en quatre phases principales :

- l'analyse de la situation de la langue française,
- l'attribution aux francophones d'un niveau de connaissance du français,
- l'estimation de la population francophone l'année de base,
- l'avenir du français et l'estimation de la population francophone à l'horizon 2000.

L'analyse de la situation de la langue française comprend deux volets:

- l'analyse socio-linguistique des langues en présence et de l'usage de chacune d'elles tant dans les situations de communication informelles que formelles, tant dans le domaine oral qu'écrit,
- l'analyse du système éducatif et de son passé tant qualitativement (statut de la langue française, degré d'apprentissage selon la classe) que quantitativement (répartition des effectifs scolaires par âge, sexe et classe, rendement du système scolaire : taux de promotion, de redoublement, d'abandon).

L'attribution d'un niveau de connaissance du français est déterminée par :

- la définition, donnée ci-dessous, des niveaux de connaissance du français établis par le conseil scientifique de l'IRAF :

Niveau 0 noté N0 : aucune connaissance du français,

Niveau 1 noté N1 : oralité simple : analphabètes francophones,

Niveau 2 noté N2 : lecture du journal, écriture simple,

Niveau 3 noté N3 : lecture d'ouvrages simples, compréhension d'un film en français,

Niveau 4 noté N4 : pratique aisée du français oral et écrit,

Niveau 5 noté N5 : pratique aisée du français oral et écrit avec un niveau universitaire.

Les niveaux N1 et N2 correspondent à une acquisition partielle de la langue française donc à une connaissance qui peut évoluer selon le contexte culturel vers le Niveau N3 ou vers le Niveau N0.

Les niveaux N3, N4 et N5 correspondent à une connaissance stable du français, ils seront donc conservés ou améliorés.

- le statut et l'usage de la langue française dans le cursus scolaire (analyse du système scolaire),
- la perte ou l'acquisition de connaissances liées à l'environnement (analyse socio-linguistique).

L'estimation de la population francophone l'année de base dépend des deux phases précédentes. Elle se base sur :

- les données statistiques disponibles concernant la population totale (population selon le sexe, l'âge, le degré d'instruction atteint) et la population scolaire (population selon le sexe, l'âge, la classe suivie),
- les systèmes d'équivalence établis entre niveau de connaissance du français et degré d'instruction suivi ou atteint.

L'avenir du français et l'estimation de la population francophone à l'horizon 2000 comprend trois phases :

- la formulation d'hypothèses sur l'avenir quantitatif et qualitatif du système scolaire qui dépendent d'une part de l'analyse passée de celui-ci, d'autre part des directives gouvernementales de planification scolaire,
- la définition des nouveaux niveaux de connaissance du français en fonction de l'évolution qualitative du système scolaire,
- l'estimation, au moyen de projections de population (projection de la population non scolarisée l'année de base, projection de la population scolarisée entre l'année de départ et l'an 2000), de la population francophone selon son niveau de connaissance du français à l'horizon 2000.

Le présent document n'a pas pour but de reprendre point par point ce travail approfondi, mais propose pour une meilleure compréhension des résultats de donner pour chaque pays une synthèse du contexte socio-linguistique comprenant :

- une description rapide de l'environnement francophone et du système scolaire
- les principales hypothèses concernant les perspectives scolaires,
- les systèmes d'équivalence établis entre le système scolaire et les niveaux de connaissance du français.

A l'exception de la GUINEE, l'ensemble des pays de l'Afrique Noire, du Maghreb et de l'Océan Indien, où le français est langue officielle ou langue véhiculaire d'un ou plusieurs cursus scolaires, a été étudié.

Pour une meilleure analyse nous avons regroupé les pays selon six aires géographiques qui ont en commun :

- soit leur situation géographique,
- soit leur appartenance à une zone linguistique,
- soit leur passé historique,
- soit deux ou trois de ces caractéristiques.

L'Afrique Noire est ainsi divisée en quatre aires :

- l'Afrique Equatoriale à système scolaire d'influence française qui regroupe (1er groupe) :
 - le CAMEROUN
 - le CONGO
 - la République Centrafricaine
 - le GABON
 - le TCHAD
- l'Afrique Equatoriale à système scolaire d'influence belge qui regroupe (2ème groupe) :
 - le BURUNDI
 - le RWANDA
 - le ZAIRE
- l'Afrique Sahélienne qui regroupe :
 - le BURKINA-FASO
 - le MALI
 - la MAURITANIE
 - le NIGER
 - le SENEGAL
- l'Afrique tropicale qui regroupe :
 - le BENIN
 - la COTE D'IVOIRE
 - la GUINEE
 - le TOGO

La cinquième aire est constituée par les pays du MAGHREB que sont :

- l'ALGERIE
- le MAROC
- la TUNISIE

La sixième par les pays de l'Océan indien auxquels nous avons joint DJIBOUTI. Elle regroupe :

- DJIBOUTI
- les COMORES
- MADAGASCAR
- MAURICE
- les SEYCHELLES

I . CONTEXTE SOCIO-LINGUISTIQUE

I.1. L'Afrique Equatoriale (1er groupe)

I.1.1. LE CAMEROUN

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les langues vernaculaires, au nombre de 300 environ, appartiennent aux branches linguistiques suivantes :

- NIGER CONGO
- NILO SAHARIENNE
- AFRO ASIATIQUE

cinq d'entre elles sont des langues véhiculaires :

- fulfulde au Nord du pays (NIGER CONGO)
- ewendo dans le Centre Sud (NIGER CONGO)
- douala dans la région du littoral (NIGER CONGO)
- mandala dans le Nord (AFRO ASIATIQUE)
- arabe choa dans l'extrême Nord (AFRO ASIATIQUE).

A ces cinq langues véhiculaires, il faut ajouter le pidgin english (S.O. et N.O.) et le français (grandes villes et centre).

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- établissements privés tel que le Collège Lieberman
- Projet Propelca dans le cadre du CERDOTOLA (Centre régional de Recherche et de DOcumentation sur les Traditions Orales et pour le développement des Langues Africaines)
- CREA (Centre de Recherche et d'Etudes Anthropologiques)
- Département de linguistique de l'Université

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de droit au même titre que l'anglais, selon la constitution de 1972.
- PRESSE : langue majoritaire de la presse nationale.
- RADIO : 65% des émissions de la radio nationale étaient en 1982 diffusées en langue française contre 29 à 63% des émissions des radio régionales.

- TELEVISION : il n'existait pas encore d'émetteur en 1982.

- LE LIVRE :

La publication de livres est assurée par deux maisons d'édition : les éditions CLE et les éditions SAINT PAUL.

La diffusion du livre est assurée par les librairies réparties dans les principales villes, mais surtout par les bibliothèques :

-la bibliothèque nationale

-les bibliothèques municipales

-les bibliothèques scolaires et universitaires

-les bibliothèques des centres culturels américains et français

Les importations du livre de France s'élevaient en 1984 à 554 300 KG soit même pas un livre par personne et par an, si l'on considère que le poids moyen d'un livre est de 250g (voir tableau 1).

- L'ENSEIGNEMENT :

- langue majoritaire obligatoire de l'enseignement dans la zone francophone,

- langue, matière obligatoire, dans la zone anglophone.

I.1.2. LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les langues vernaculaires appartiennent aux branches :

- NIGER CONGO

- NILO SAHARIENNE

La langue véhiculaire est le sango. Le français est la langue de l'administration et des situations de communication formelles.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de droit depuis l'indépendance.

- PRESSE : langue presque exclusive de la presse nationale (quelques articles en sango).

- RADIO : 85% du temps d'écoute sont en langue française.

- TELEVISION : langue majoritaire, quelques émissions sont en sango. La télévision ne touche que 2% de la population totale.

- LE LIVRE :

Il n'y a pas de maison d'édition.

La diffusion du livre est assurée par quelques librairies situées essentiellement dans la capitale et par les bibliothèques :

- les bibliothèques des établissements scolaires et universitaires,
- les bibliothèques du Centre protestant pour la jeunesse et du centre culturel français.

Les importations du livre de France sont très faible par rapport à la population (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : langue véhiculaire unique de tous les cursus scolaires.

1.1.3. LE CONGO

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les langues vernaculaires appartiennent à la branche linguistique NIGER CONGO et principalement au groupe des langues bantoues.

Les langues véhiculaires sont le munukutuba, le lingala mais aussi le français.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHES LINGUISTIQUES

- INRAP (Institut National de Recherches et d'Actions Pédagogiques)

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de fait depuis 1963.
- PRESSE : langue majoritaire (un hebdomadaire est totalement écrit en lingala et quelques articles dans cette langue paraissent dans un autre périodique).
- RADIO : 60% des émissions de la Radio nationale sont diffusées en français.
- TELEVISION : 70% des émissions sont en français.
- LE LIVRE :

Il n'y a pas de maison d'édition.

La diffusion du livre est assurée par les librairies peu nombreuses (2 à BRAZZAVILLE) et par les bibliothèques :

- la bibliothèque nationale de Brazzaville,
- les bibliothèques scolaires et universitaires,
- les bibliothèques des centres culturels dont les centres culturels français de BRAZZAVILLE et de Pointe NOIRE.

Les importations du livre de France s'élevaient en 1984 à 127 000 Kg soit même pas un livre par personne et par an, si l'on considère que le poids moyen d'un livre est de 250g (voir tableau N°1).

- L'ENSEIGNEMENT : langue véhiculaire unique de tous les cursus scolaires.

I.1.4. LE GABON

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les langues vernaculaires appartiennent à la branche linguistique NIGER CONGO et principalement au groupe des langues bantoues.

Certaines langues vernaculaires débordent de leur communauté d'origine et sont aussi langues véhiculaires mais la principale langue véhiculaire est le français.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de droit depuis l'indépendance.
- PRESSE : langue unique
- RADIO : langue unique
- TELEVISION : langue unique
- LE LIVRE :

Maison d'édition : Les éditions "lion".

La diffusion du livre est assurée par les librairies principalement concentrées dans la capitale et dans les bibliothèques suivantes :

- la bibliothèque nationale
- les archives nationales
- les bibliothèques des établissements scolaires et universitaires
- les bibliothèques des centres culturels étrangers dont le Centre culturel français de Libreville.

Les importations du livre de France s'élevait en 1984 à 245 500 Kg, soit en moyenne 2 à 3 livres par personne de plus de 15 ans et par an (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : langue véhiculaire unique de tous les cursus scolaires.

I.1.5. LE TCHAD

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les langues vernaculaires appartiennent aux branches linguistiques suivantes :

- NIGER CONGO
- NILO SAHARIENNE
- AFRO ASIATIQUE.

Trois d'entre elles sont véhiculaires :

- arabe véhiculaire dans le Nord du pays (AFRO ASIATIQUE)
- "sara commun" dans le Sud (NIGER CONGO)
- baguirmien dans le sud-est de N'DJAMENA.

Le français est une langue des situations formelles.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de droit depuis l'indépendance et au même titre que l'arabe depuis la Charte fondamentale de 1978 confirmée par l'Acte Fondamental de 1982.
- PRESSE : peu nombreuse et totalement en français.
- RADIO : principalement en français avec des informations en arabe et en sara.
- TELEVISION : il n'y a pas d'émetteur.
- LE LIVRE :

Selon le rapport de l'UNESCO de 1980, les bibliothèques sont peu nombreuses et peu fréquentées, il s'agit des bibliothèques scolaires et des bibliothèques des centres culturels.

Les importations du livre de France étaient très faibles en 1984 (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT :

- francophone dans le sud du pays
- francophone et/ou arabophone dans le nord.

I.2. L'Afrique Equatoriale (2ème groupe)

I.2.1. LE BURUNDI

- LES LANGUES EN PRESENCE

Le Burundi se caractérise par son unité linguistique : le kirundi est la langue véhiculaire du pays, alors que la langue des petits commerçants des centres de négoce est le kiswahili. Ces langues appartiennent à la branche linguistique NIGER CONGO, groupe des langues bantoues.

Le français est une langue des situations de communication formelles.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- Le département des langues et littératures africaines de l'Université de Bujumbura,
- le BER (Bureau d'Education Rurale)
- le CLAR (Centre de Linguistique Appliquée Rundi)
- le BEPES (Bureau d'Etude des Programmes de l'Enseignement Secondaire)
- le BEET (Bureau d'Etudes de l'Enseignement Technique)
- l'IPLE Bu (Institut de Promotion des Langues Etrangères au Burundi)
- le CDE "Caritas" (Centre d'Entraide et de Développement).

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle au même titre que le kirundi selon la Constitution de 1974.
- PRESSE : 2 des 3 périodiques sont rédigés en français.
- RADIO : 66% des émissions de la chaîne internationale sont en français contre 26% en kirundi, 5% en kiswahili et 2% en anglais.
- TELEVISION : lors de l'étude, en 1984, la télévision n'était pas encore opérationnelle.
- LE LIVRE :

Il n'y a pas de maison d'édition.

La diffusion du livre est assurée par les quelques librairies de la capitale et par les bibliothèques :

- la bibliothèque publique de BUJUMBURA
- les bibliothèques des établissements scolaires et universitaires
- les bibliothèques des centres culturels étrangers dont le centre culturel français (1428 inscrits en 1984).

Les importations du livre de France et de Belgique sont faibles, environ 39 000Kg en 1984 (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : le français est la langue véhiculaire des cursus secondaires et supérieurs.

1.2.2. LE RWANDA

- LES LANGUES EN PRESENCE

Comme le Burundi, le Rwanda se caractérise par son unité linguistique : le kinyarwanda est la langue véhiculaire de 85 à 95% de la population. Elle appartient à la branchelinguistique NIGER CONGO, langue bantoue comme les autres

langues parlées dans le pays (kiswahili, gihimi ou omahavu pour ne citer que les plus importantes).

Le français est une langue de l'administration et des échanges internationaux.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les départements suivants de l'UNR (Université Nationale du Rwanda) :
 - l'INRS (Institut National de Recherches Scientifiques)
 - le département des langues et littératures françaises et africaines
 - le GERLA (Groupe d'Etudes et de Recherches de Linguistique Appliquée)
- Ministère de l'enseignement primaire et secondaire :
 - le BPEPERAI (Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré)
 - le BPES (Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire)
- La Commission nationale du lexique qui regroupe les organismes précédents.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

- STATUT : langue officielle au même titre que le kinyarwanda qui est en plus, selon la Constitution de 1962, la langue nationale.
- PRESSE : le français occupe une place réduite dans la presse nationale. Il est utilisé dans la presse officielle et dans des périodiques à faible tirage qui donnent des informations nationales et internationales.
- RADIO : La chaîne de radio diffuse 21% des émissions en français, 65% en kinyarwanda et 14% en kiswahili. Les informations internationales sont diffusées en français.
- TELEVISION : inexistante en 1984.
- LE LIVRE :

Il n'y a pas de maison d'édition.

La diffusion du livre est assurée par les librairies des principales villes (librairies souvent tenues par les pères catholiques) et par les bibliothèques privées, des établissements scolaires, du centre d'échanges culturels franco-rwandais de Kigali (2000 Rwandais inscrits en 1984) et du centre culturel français de Butare (278 Rwandais inscrits en 1984).

Les importations du livre de France et de Belgique sont faibles, environ 19 500Kg pour l'année 1984 (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : jusqu'en 1984, le français était la langue véhiculaire des cursus secondaires et supérieurs.

1.2.3. LE ZAIRE

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les langues vernaculaires sont au nombre de 200 à 250 dont 12 ont été écrites pendant la période coloniale. Elles appartiennent aux branches linguistiques NIGER CONGO (langues bantoues et oubanguiennes) et NILO SAHARIENNE (langues chari nilotiques).

Les langues véhiculaires reconnues comme langues nationales sont au nombre de quatre :

- le swahili
- le ciluba
- le lingala
- le kikongo

et appartiennent toutes au groupe des langues bantoues.

Le français est la langue de l'administration et des échanges internationaux.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- Université de Lubumbashi :
 - CELTA (Centre de Linguistique Théorique et Appliquée)
 - département de langues et littérature africaines
- IPN (Institut Pédagogique National) et IPS (Instituts Pédagogiques Supérieurs) dans le cadre du "Département de français, linguistique africaine".

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : "le français est la langue officielle du parlement" selon la constitution de 1964 article 8.
- PRESSE : en 1985, la quinzaine de périodiques d'information qui paraît est, à l'exception de 3 ou 4 périodiques régionaux, totalement rédigée en français.
- RADIO : langue dominante à l'exception de la radio régionale de Lubumbashi.
- TELEVISION : 88% des émissions de la chaîne nationale sont en français, contre 70% de la chaîne régionale de Kisangani et 68% de celles de Lubumbashi.

- LE LIVRE :

Maisons d'édition : 3 maisons d'édition locales et une représentation de Nathan et Hachette (au point mort en 1985).

Les points de vente de livres sont peu nombreux, la diffusion du livre est donc assurée par les bibliothèques :

- la bibliothèque nationale
- 22 bibliothèques publiques
- bibliothèques de l'armée du salut, des paroisses...
- bibliothèques des établissements scolaires et universitaires
- bibliothèques des centres culturels et alliances françaises
 - centres culturels américains de Kinshasa et de Lubumbashi
 - Goethe Institut
 - Centres culturels français :
 - Kinshasa (382 inscrits Zairois en 1985)
 - Lubumbashi (1161 inscrits)
 - Kisangani (1570 inscrits)
 - Bukavu (567 inscrits)
 - Cercles culturels et centres des jeunes
 - Alliances franco-zairoises : au nombre de 16, elles ont chacune une bibliothèque (environ 3000 personnes au total).

Les importations du livre de France et de Belgique , d'environ 41 800Kg, sont faibles (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT :

En théorie, le français est langue enseignée dans les 4 premières années du cursus primaire et langue véhiculaire de l'enseignement à partir de la 5^{ème} année du primaire.

En pratique, il est langue véhiculaire de tous les cursus scolaires de la plupart des écoles des grandes villes et langue d'enseignement de la 3^{ème} année à la fin du cursus primaire puis langue véhiculaire des autres cursus dans les autres écoles du pays.

I.3. L'Afrique Sahélienne

I.3.1. LE BURKINA FASO

- LES LANGUES EN PRESENCE

Environ 17 langues différentes sont quotidiennement parlées sur l'ensemble du pays. Elles appartiennent toutes à la branche linguistique NIGER CONGO, aux groupes gur, mandé et ouest atlantique.

le moore (gur) apparaît comme la langue majoritaire, rassemblant près de la moitié de la population.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- la Commission nationale des langues voltaïques
- le département de linguistique de l'Université de Ouagadougou
- le Centre National de la Recherche Scientifique
- l'INAF (Institut National pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes)
- l'IRAP (Institut pour la Réforme et l'Application Pédagogiques)
- la SIL (Société Internationale de Linguistique), organisme confessionnel.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : Langue officielle, au moins implicitement, puisque la Constitution de 1977 qui établissait le français comme langue officielle, a été suspendue depuis le coup d'Etat militaire de novembre 1980.
- PRESSE : langue unique à l'exception de quelques feuilles rédigées en langues nationales.
- RADIO : langue dominante sur la chaîne nationale et une des 17 langues employées sur la chaîne nationale (radio rurale de Ouagadougou).
- TELEVISION : langue dominante.
- LE LIVRE :

La diffusion du livre est assurée dans la capitale par une librairie et des revendeurs sur le marché, et sur l'ensemble du pays par les bibliothèques des établissements scolaires et celles des centres culturels étrangers.

Les importations du livre de France sont faibles. Elles étaient en 1984 de 95 500Kg (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : A quelques écoles primaires expérimentales près, la langue véhiculaire de l'enseignement était, en 1984, le français.

1.3.2. LE MALI

- LES LANGUES EN PRESENCE

Une douzaine de langues coexistent. Elles appartiennent aux familles et branches linguistiques :

- NIGER CONGO : groupes mande, ouest atlantique et gur
- AFRO ASIATIQUE : groupes berbère et sémitique
- NILO SAHARIENNE : groupe songhay zarma

Quatre de ces langues ont un statut de fait privilégié, en tant que grandes langues de diffusion interne et langues de communication inter-africaine. Le bambara est la langue majoritaire.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- DNAFCA (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la linguistique Appliquée)
- ISH (Institut des Sciences Humaines)

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle selon la constitution de 1974 (article 1 titre 1)
- PRESSE : la quasi totalité de la presse paraît en français.
- RADIO : 38% des émissions de Radio Mali sont en français (1983).
- TELEVISION : pas d'émetteur.
- LE LIVRE :

La diffusion du livre est assurée par quelques points de vente situés presque exclusivement dans la capitale et par les bibliothèques :

- 46 bibliothèques publiques
- bibliothèques des établissements scolaires
- bibliothèques des centres culturels étrangers dont le centre culturel français de Bamako (1500 maliens inscrits en 1983).

Les importations du livre de France sont faibles. Elles étaient en 1984 de 48 900Kg (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT

A l'exception de 4 écoles expérimentales ouvertes en 1979, la langue véhiculaire de l'enseignement était en 1983, le français.

I.3.3. LA MAURITANIE

- LES LANGUES EN PRESENCE

La langue commune de la population maure est l'assaniyya, dialecte arabe, les langues maternelles des populations noires sont pour l'essentiel au nombre de cinq :

- poular (parler fulfulde)
- peul (parler fulfulde)
- soninke
- wolof
- bambara.

L'arabe est la seule langue officielle selon la Constitution proposée par les militaires en 1980.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : pas de statut, si ce n'est peut-être celui de "langue étrangère privilégiée".
- PRESSE : Le seul quotidien fait l'objet de deux éditions, l'une en arabe, l'autre en français.
- RADIO : La chaîne unique émet à 14% en français.
- LE LIVRE : Les importations du livre de France sont faibles. Elles étaient en 1984 de 8 000Kg (voir tableau n°1).
- L'ENSEIGNEMENT : 2 systèmes éducatifs coexistent :

- l'enseignement traditionnel coranique
- l'enseignement moderne où le français perd, d'une réforme à l'autre sa place de langue d'enseignement au profit de l'arabe.

La situation en 1983, dite régime transitoire, était la suivante :

- filière arabisante : le français est une langue obligatoirement enseignée à partir de la 3ème année du primaire,
- filière bilingue : le français est langue d'enseignement de certaines matières à partir de la 2ème année du primaire.

L'enseignement supérieur est selon les institutions à dominante arabophone ou francophone.

1.3.4. LE NIGER

- LES LANGUES EN PRESENCE

Comme première langue parlée, cinq langues se répartissent près de 99% de la population. Elles appartiennent aux branches linguistiques :

- AFRO ASIATIQUE :

- groupe tchadique : le haoussa
- groupe berbère : le tamasheq

- NILO SAHARIENNE :

- songhay-zarma
- groupe saharien : kanouri

- NIGER CONGO :

- groupe ouest atlantique : le fulfulde

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- SCNRE (Secrétariat permanent de la Commission Nationale pour la Réforme de l'Enseignement)
- INDRAP (Institut National de Documentation de Recherche et d'Animation Pédagogique)
- DAFP (Direction de l'Alphabétisation et de la Formation Permanente) et le CFCA (Centre de Formation des Cadres de l'Alphabétisation)
- Le département de linguistique de l'Université de Niamey
- INRSR (Institut National de Recherche en Sciences Humaines)
- IREM (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques).

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle
- PRESSE : La presse nationale se limite à un quotidien et un hebdomadaire totalement rédigés en français et à un mensuel publié en français et dans les cinq langues principales du pays.
- RADIO : 15% de la grille horaire de la Voix du Sahel est en français.
- TELEVISION : en 1984, une bonne moitié de la programmation (15 heures par semaine) est en français.
- LE LIVRE :

La diffusion du livre est assurée par les deux librairies de la

capitale et par quelques points de vente répartis dans le reste du pays, mais aussi par les bibliothèques des établissements scolaires et universitaires et celles des centres culturels franco-nigérien et américain de Niamey et français de Zinder.

- L'ENSEIGNEMENT : langue unique en 1984.

I.3.5. LE SENEGAL

- LES LANGUES EN PRESENCE

Parmi les langues parlées, six ont été déclarées "langues nationales" par décret : il s'agit du oulof parlé par 43% de la population, du poular, du sérère, du diola, du mandingue et du soninke.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- CLAD (Centre de Linguistique Appliquée de Dakar)
- IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire)
- Le Département de Linguistique de la Faculté des lettres de Dakar
- La Direction de l'Alphabétisation.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle
- PRESSE : la quasi totalité est rédigée en français.
- RADIO : La chaîne nationale comporte peu d'émissions en français, la chaîne internationale, à l'inverse, diffuse pratiquement tous ses programmes en français.
- TELEVISION : En 1980, environ 77% du temps d'antenne étaient consacrés à des émissions en français.
- LE LIVRE : En 1984, les importations du livre de France s'élevaient à environ 439 500Kg, soit même pas un livre par personne de plus de 15 ans et par an, si l'on considère qu'un livre pèse en moyenne 250g (voir tableau n°1).
- L'ENSEIGNEMENT : Le français, enseigné comme langue étrangère en 1ère année du primaire, devient en fin de ce cursus langue véhiculaire de l'enseignement et le reste dans les autres cursus.

I.4. L'Afrique Equatoriale

I.4.1. LE BÉNIN

- LES LANGUES EN PRESENCE

Une cinquantaine de langues sont recensées dans le pays, elles appartiennent à trois groupes linguistiques :

- le groupe des langues kwa
- le groupe des langues gur ou voltaïques
- le groupe des autres langues.

Parmi ces langues, une dizaine est parlée par près de 90% de la population.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- CE.NA.L.A. (Centre National de Linguistique Appliquée)
- La section d'études linguistiques et de tradition orale de l'Université du Bénin
- La Direction de l'Alphabétisation et la Presse Rurale.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de fait
- PRESSE : La quasi totalité est rédigée en français.
- RADIO : Environ la moitié des émissions de la Radio Nationale "la Voix de la Révolution" est en français.
- TELEVISION : Environ 70% des émissions sont en français (1985).
- LE LIVRE :

IL y a peu de librairies et les bibliothèques sont insuffisantes :

- bibliothèque nationale
- bibliothèques des établissements scolaires et universitaires
- bibliothèque du centre culturel français (2670 Béninois inscrits en 1984/85).

Les importations du livre étaient, en 1984, de 48 100Kg (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : Le français est la langue véhiculaire de tous les cursus.

1.4.2. LA COTE D'IVOIRE

- LES LANGUES EN PRESENCE

Les 65 langues vernaculaires recensées se répartissent dans 4 groupes linguistiques de la branche linguistique NIGER CONGO :

- le groupe kwa (43% de la population), avec le baoulé parlé par près du quart de la population
- le groupe mandé (14% de la population) avec le malinke dioula parlé par 13,5% de la population
- le groupe kru (16% de la population)
- le groupe gour (15% de la population).

Les langues véhiculaires sont le dioula et le français.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- Institut de Linguistique Appliquée.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle selon la Constitution de 1960 (article 1er).
- PRESSE : très largement francophone.
- RADIO : Il existe 2 chaînes nationales. Environ 72% des programmes sont en français.
- TELEVISION : Environ 86% des programmes sont en français (1984).
- LE LIVRE :

Les maisons d'édition sont au nombre de deux.

Le réseau de distribution du livre est dense à Abidjan et aléatoire à l'intérieur du pays.

La diffusion du livre est assurée par les bibliothèques suivantes :

- bibliothèque nationale
- bibliothèque municipale d'Abidjan
- bibliothèques des établissements scolaires et universitaires
- bibliothèques des centres culturels étrangers, dont le centre culturel français d'Abidjan (environ 1320 Ivoiriens inscrits en 1984).

Les importations du livre de France s'élevaient, en 1984, à 1,7 tonne, soit environ 1 à 2 livres par personne de plus de 15 ans.

- L'ENSEIGNEMENT

Le français est la langue véhiculaire de tous les cursus.

1.4.3. LE TOGO

- LES LANGUES EN PRESENCE

Environ 30 langues sont recensées au Togo, elles appartiennent toutes à la branche linguistique NIGER CONGO et se regroupent en deux aires :

- l'aire septentrionale à parler voltaïque dont la principale langue est le kabye
- l'aire méridionale à parler kwa dont la principale langue est l'ewe.

Cette dernière est la plus parlée dans l'ensemble du pays.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- Le département de linguistique et de langues africaines de l'Université
- DIFOP (Direction de la FORMATION Permanente de l'action et de la recherche pédagogiques)
- Institut National de la Recherche Scientifique
- Service National de l'Alphabétisation des Adultes
- Commission nationale de Linguistique du TOGO
- Académie de langue et littérature ewe
- Académie kabye.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle depuis à l'indépendance.
- PRESSE : essentiellement francophone. Le quotidien unique de 10 pages comprend 8 pages en français, le reste de la presse, à l'exception de la presse rurale est francophone.
- RADIO : 2 chaînes de radio : Radio Lomé dont 77% des émissions sont en français et Radio Kara dont la plupart des programmes est en français (seuls les informations et communiqués de presse sont en ewe et kabye).

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : pas de statut officiel. Si à l'indépendance, le français occupait une place privilégiée sur le plan économique, administratif et culturel, il se trouve aujourd'hui confronté au processus d'arabisation et ce plus particulièrement en Algérie.
- PRESSE : Dans les trois pays, la lecture d'un journal n'est pas très répandue. Elle est surtout le fait des populations urbaines. La presse française est disponible, mais seulement 10% environ de la population de plus de 15 ans lit régulièrement un quotidien en français.
- RADIO : Elle est très répandue. Il existe dans les trois pays au moins une chaîne émettant en français. D'autre part, certaines stations émettant en français sont captées (France-Inter, Radio Monte Carlo). Cependant, les émissions en langue arabe sont les plus suivies. Une enquête menée au Maroc montre que l'écoute des émissions en français augmente avec le niveau de scolarisation.
- TELEVISION : Environ 40% des émissions sont en langue française (documentaires, films et parfois informations). La production locale est encore faible.
- LE LIVRE : Le livre français est très bien représenté dans le marché du livre. Cependant, ce marché est encore très faible et ne couvre pas les besoins de la population. L'édition locale est encore très insuffisante. Les bibliothèques existent mais manquent d'ouvrages. Les importations du livre de France étaient en 1984 faibles dans les trois pays (voir tableau n°1).
- L'ENSEIGNEMENT : Après l'indépendance, si la volonté d'arabiser l'enseignement était unanimement exprimée, de nombreuses réformes ont été nécessaires pour y parvenir. En 1983 :
 - l'enseignement primaire est complètement arabisé. Cependant en Tunisie à partir de la 3ème ou de la 4ème année, le français est enseigné comme langue étrangère, en Algérie, il existe des sections dites bilingues.
 - l'enseignement secondaire :
 - En Tunisie, l'arabisation s'est faite dans certaines disciplines : philosophie, histoire, géographie.
 - Au Maroc, l'arabisation des matières scientifiques a commencée à la rentrée 1983.

En Algérie coexistent des filières arabisées et des sections bilingues au niveau de l'enseignement moyen. Ensuite l'arabisation comme en Tunisie, dépend des disciplines.

- l'enseignement supérieur : Pour les trois pays, le français reste la langue principale pour les matières scientifiques et techniques.

I.6. L'Océan Indien et Djibouti

I.6.1. DJIBOUTI

- LES LANGUES EN PRESENCE

Une douzaine de langues différentes sont parlées dans la capitale. Les deux principales langues vernaculaires sont l'afar et la somali, classées habituellement dans le groupe oriental de l'ensemble couchitique.

Les principales langues véhiculaires, déclarées langues nationales sont l'afar, l'arabe et le somalie.

L'arabe est langue officielle de droit depuis 1977 (adhésion de la République de Djibouti à la Ligue Arabe).

- ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE ET ASSOCIATIONS

- UNFD (Union National des Femmes Djiboutiennes)
- CRIL (Centre Régional Interculturel de Linguistique)
- ISERST (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Scientifiques et Techniques)
- SEAO (Société d'Etudes d'Afrique Orientale)

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle de fait.
- PRESSE : elle se limite à un hebdomadaire "La Nation Djibouti" totalement en français (1984).
- RADIO : La chaîne nationale est totalement diffusée en langues nationales, la chaîne internationale est à environ 50% de son temps francophone.

- TELEVISION : en 1985, 50% du temps d'émission (2 à 7 heures par jour) est en français.
- LE LIVRE : La diffusion du livre est assurée par un réseau de distribution assez dense à Djibouti-Ville et très aléatoire dans le reste du pays, et par un réseau de bibliothèques qui se réduit aux bibliothèques scolaires, aux bibliothèques des maisons de jeunes et à celle du centre culturel français de Djibouti (en 1985, 1800 Djiboutiens inscrit).
Les importations du livre de France en 1984, s'élevait à 34 300Kg, soit environ un livre par personne de plus de 15 ans, si l'on considère que le poids moyen d'un livre est de 250g (voir tableau n°1).
- L'ENSEIGNEMENT : Le français est la langue véhiculaire de la plupart des écoles, l'arabe est introduit en 4ème année du cursus primaire.

I.6.2. LES COMORES

- LES LANGUES EN PRESENCE

L'ensemble des dialectes inter-compréhensibles entre eux, parlés dans les quatre îles, porte le nom de comorien.

Le comorien, langue véhiculaire de l'archipel, est apparenté au swahili et appartient à la branche linguistique NIGER CONGO, groupe des langues bantoues.

A cette langue, il faut ajouter le swahili, l'arabe et le français, langues utilisées dans des situations particulières.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : langue officielle au même titre que l'arabe en République Fédérale Islamique des Comores, langue officielle à Mayotte.
- PRESSE : pas de presse nationale en RFIC, pas de presse régionale à Mayotte.
- RADIO : environ 50% des émissions de la chaîne de la RFIC sont en français, Mayotte capte les programme de RFO depuis 1977.
- TELEVISION : pas d'émetteur en RFIC, la première émission de RFO à Mayotte a eu lieu le 22/12/1986.

- LE LIVRE :

Le réseau de distribution du livre est peu dense (6 librairies dont 2 à Moroni).

La diffusion du livre en français est assurée par les bibliothèques :

- Centre National de Recherches et Archives
- bibliothèques des établissements scolaires
- bibliothèques des associations villageoises
- bibliothèques des alliances françaises (2 alliances)
- bibliothèque du centre culturel français.

Les importations du livre de France sont faibles en RFIC, elles étaient en 1984 de 18 700Kg (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT :

En République Fédérale Islamique des Comores, l'enseignement est donné en langue coranique à l'école coranique (les enfants vont dans ces écoles jusqu'à l'âge de 7 ans), puis en langue française dans la plupart des écoles de tous les autres cursus (enseignement en arabe dans une école).

A Mayotte, le cursus scolaire est identique à celui de la métropole.

1.6.3. MADAGASCAR

- LES LANGUES EN PRESENCE

La langue malgache, langue d'origine malayo-polynésienne, appartient au sous groupe occidental des langues austronésiennes. Elle se présente sous plusieurs variantes régionales inter-compréhensibles entre elles, dont le nombre est fixé arbitrairement à 17. Chaque variante est à la fois langue vernaculaire et langue véhiculaire.

La langue officielle, le malgache officiel, est une variante de la langue merina écrite depuis 1820.

- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE

- Commission Nationale chargée de la Réforme Scolaire
- ILA (Institut de Linguistique Appliquée)
- Association des professeurs de français
- BAPAF (Bureau d'Aide Pédagogique de l'Alliance Française)

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : "c'est la langue impérialiste, la langue coloniale", mais elle n'en demeure pas moins la langue véhiculaire d'une grande partie de l'enseignement supérieur.
- PRESSE : En 1983, la majorité des périodiques (50 au total) est rédigée en malgache.
- RADIO : La chaîne en ondes moyennes diffuse 15% de ses programmes en français, celle en modulation de fréquence 33% de ses programmes.
- TELEVISION : La chaîne nationale, créée en 1977, émet à 75% de son temps en français.

- LE LIVRE :

Les maisons d'édition, au nombre de six, publient de moins en moins en français.

La diffusion du livre est assurée par un réseau de distribution comprenant environ 70 librairies destinées partiellement ou entièrement au livre francophone (les soviétiques mettent sur le marché un grand nombre de livres rédigés en français) et par les bibliothèques suivantes :

- les bibliothèques scolaires et universitaires
- les bibliothèques des centres culturels :
 - centres culturels français de Antananarivo, Tamatave et Antsirabé (en 1983, environ 3 200 Malgaches inscrits)
 - centre culturel américain (en 1982, environ 600 inscrits)
 - maison de l'amitié soviéto-malgache
 - autres centres culturels (Allemagne, Italie, Lybie)
- les bibliothèques des alliances françaises, au nombre de 16, et reconnues comme associations culturelles franco-malgaches ou FI KO MA FRA.

Les importations du livre de France sont faibles (63 400Kg en 1984), celle du livre francophone sont plus importantes si l'on ajoute les importations soviétique, coréenne (Corée du Nord) et chinoise.

- L'ENSEIGNEMENT :

En 1983, le français était une langue enseignée, en théorie, à partir

de la 2ème année de l'éducation de base (primaire) et, en pratique, seulement en 1ère année du niveau III (secondaire 2ème cycle), dans le système public.

Dans le système privé, le français faisait, en 1983, l'objet d'un programme renforcé.

Depuis 1983, il semblerait que ce type de programme touche aussi l'enseignement public.

1.6.4. LES ILES MAURICE ET RODRIGUES

- LES LANGUES EN PRESENCE

Le recensement de 1983 enregistrait pour l'île Maurice la présence de 63 langues maternelles et 47 langues quotidiennement parlées et respectivement pour l'île Rodrigues 19 et 13, parmi lesquelles :

- les langues indiennes indo-européennes et dravidiennes
- l'arabe
- les langues chinoises
- l'anglais
- le français
- le créole.

Les langues véhiculaires les plus parlées sont le créole (54% de la population) et le bhojpuri (20% de la population) à Maurice et le créole (99% de la population) à Rodrigues.

La langue officielle de l'assemblée est l'anglais.

- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE

- STATUT : Le français n'est pas langue officielle, mais peut être utilisée dans certaines situations normatives.

Ainsi la Constitution du 4 mars 1968, précise l'utilisation du français dans les domaines juridique et politique :

- Article 10.2 :

"toute personne accusée d'infraction..., doit être informée, dans le plus court délai, dans une langue qu'elle comprend..., et doit se faire assister gratuitement d'un interprète si elle ne comprend pas la langue employée à l'audience..."

- Article 49 :

"la langue officielle de l'assemblée est l'anglais mais les députés peuvent prendre la parole en français".

- LA PRESSE :

- 6 des 8 quotidiens sont rédigés en français à 1 ou 2 pages près
- 4 des 6 hebdomadaires sont rédigés en français
- parmi les 8 mensuels ou bimensuels, 7 sont totalement rédigés en français, le 8ème est bilingue.

La presse écrite est donc majoritairement francophone.

- LA RADIO :

- la chaîne internationale émet environ 18 heures par jour en anglais et en français.
- la chaîne nationale émet environ 76,5% de son temps en français.

- LA TELEVISION : 45% des émissions de la chaîne de télévision (Mauritius Broadcasting Corporation) sont en français.

- LE LIVRE :

La seule véritable maison d'édition est "les Editions de l'Océan Indien".

Le réseau de distribution du livre est dense : il y a environ 20 librairies sur l'île Maurice et seulement quelques revendeurs sur l'île Rodrigues.

Selon l'association des librairies mauriciennes, la vente du livre francophone est en perte de vitesse (coût du livre français trop fort).

La diffusion du livre est en outre assurée par les bibliothèques suivantes :

- bibliothèque des archives nationales
- bibliothèque de l'éducation nationale
- bibliothèque du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- bibliothèques municipales (5 environ)
- bibliothèques des conseils régionaux (3 environ)
- bibliothèque des associations et centres culturels :
 - AMEF (Association Mauricienne des Enseignants de Français)
 - SEMEF (Société des Ecrivains Mauriciens de Langue Française)
 - Association des Médecins de l'Ecole Française
 - Alliance Française

- centres culturels
 - Institut Mahatma Gandhi
 - Centre culturel d'expression française
 - Centre culturel français
- bibliothèque du CED (Centre d'Enseignement et de Documentation de l'Ambassade de France).
- L'ENSEIGNEMENT :

Dans le système éducatif général, le français est :

 - langue d'enseignement, totalement ou partiellement, des 2 premières années du cursus primaire pour les enfants de langue maternelle française
 - langue obligatoirement enseignée dans les autres années du cursus primaire et dans le cursus secondaire
 - langue d'enseignement de certaines sections du cursus supérieur.

Parallèlement à ce système, le lycée La Bourdonnais créé par l'Alliance française, donne une éducation identique à celle de la France.

1.6.5. LES ILES SEYCHELLES

- LES LANGUES EN PRESENCE

L'histoire des Iles Seychelles détermine les trois langues qui y sont parlées, à savoir le créole, l'anglais et le français.
- LES ORGANISMES DE RECHERCHE LINGUISTIQUE
 - Ministère de l'Education Nationale.
- LA SITUATION DE LA LANGUE FRANCAISE
 - STATUT : langue officielle au même titre que l'anglais et le créole, selon la Constitution de 1979 (article 4).
 - PRESSE : Dominée par l'anglais.
 - RADIO : 30% des émissions sont en français (1984).
 - TELEVISION : 35% des émissions sont en français (1984).
 - LE LIVRE : les principaux points de vente sont 3 librairies, le supermarché et les kiosques des grands hôtels.

La diffusion du livre francophone est assurée par:

- la bibliothèque nationale, centre de documentation
- les bibliothèques régionales (Praslin, La Digue, Silhouette)
- les bibliothèques des établissements scolaires
- les bibliothèques des centres culturels:
 - centre culturel américain
 - centre culturel français (126 Seychellois en 1984).

Les importations du livre de France sont faibles. En 1984, elles étaient de 3 000Kg (voir tableau n°1).

- L'ENSEIGNEMENT : Selon les dernières directives ministérielles de 1982, le français est obligatoirement la 3ème langue enseignée dès le cursus primaire.

Le français est la langue véhiculaire de deux filières de l'enseignement polytechnique : école hôtelière, école de la marine (équivalent au 2ème cycle secondaire technique).

Il n'y a pas d'enseignement supérieur aux Seychelles, le français est langue véhiculaire d'enseignement pour les étudiants suivant un cursus dans un pays francophone.

I.7. Synthèse

La langue française apparaît, dans la plupart des pays ici étudiés, plus comme une langue d'échange internationale ou une langue technique et scientifique que comme une langue véhiculaire.

La connaissance de la langue française dépend davantage du niveau scolaire atteint que de l'environnement culturel souvent plus francophone dans le domaine écrit que dans le domaine oral. Elle est donc réservée à une élite intellectuelle.

Les données sur le commerce extérieur du livre français (voir tableau n°1) confirme la faible consommation du français écrit de l'ensemble des pays, peu d'entre eux ayant importé en 1984 plus d'un livre par personne de plus de 15 ans.

Tableau N°1
LE COMMERCE DU LIVRE FRANCAIS
POUR L'ANNEE 1984

PAYS	POIDS en 100 kg	PRIX en 1000FF	POP. + 15 ans, en 1000 Hab	POIDS/HAB.* en Kg	DEP/HAB en FF
CAMEROUN	5 543	46 445	5 198,9	0,11	8,9
CONGO	1 270	10 160	1 014,7	0,13	10,0
CENTRAFRIQUE	447	2 990	1 497,7		2,0
GABON	2 455	25 012	387,5	0,63	64,5
TCHAD	140	1 239	2 904,5		0,4
TOTAL AFR. EQU. 1er groupe	9 855	85 846	11 003,3		7,8
BURUNDI	390	4 329	2 624,2		1,6
RWANDA	195	2 209	3 058,2		0,7
ZAIRE	418	3 495	16 415,0		0,2
TOTAL AFR. EQU.** 2ème groupe	1 003	10 033	22 097,4		0,5
BURKINA FASO	955	5 197	2 856,5		1,8
MALI	336	2 989	4 385,0		0,7
MAURITANIE	80	992	1 026,0		1,0
NIGER	489	4 359	3 366,6		1,3
SENEGAL	4 395	26 509	3 610,0	0,12	7,3
TOTAL AFRIQUE SAHELIENNE	6 255	40 046	15 244,1		2,6
BENIN	481	3 491	2 110,0		1,7
COTE D'IVOIRE	16 863	75 200	5 664,0	0,30	13,3
TOGO	1 365	8 521	1 653,2		5,2
TOTAL AFRIQUE TROPICALE	18 709	87 212	9 427,2	0,20	9,3
TOTAL AFRIQUE	35 822	223 137	57 772,0		3,9

* Le poids par habitant n'est pas noté lorsqu'il est inférieur à 100g.

** Les importations du livre de Belgique sont comprises dans ces données;

LE COMMERCE DU LIVRE FRANCAIS
 POUR L'ANNEE 1984
 Suite du tableau

PAYS	POIDS en 100 kg	RIX en 1000FF	POP. + 15 ans, en 1000 Hab	POIDS/HAB. en Kg	DEP/HAB en FF
ALGERIE	15 535	139 825	12 018,8	0,13	11,6
MAROC	7 685	43 799	13 217,0		3,3
TUNISIE	2 462	19 136	4 442,9		4,3
TOTAL MAGHREB	25 682	202 760	29 678,7		6,8
DJIBOUTI	343	2 344	180,5	0,19	13,0
LES COMORES	187	1 625	206,5		7,9
MADAGASCAR	634	5 431	5 455,1		1,0
MAURICE	423	2 948	675,9		4,4
SEYCHELLES	30	245	41,5		5,9
TOTAL OCEAN INDIEN	1 617	12 593	6 559,5		1,9
TOTAL	63 121	438 490	94 010,2		4,7

Si l'on considère qu'un livre pèse en moyenne 200 à 250g, seulement trois pays importent au moins un livre par personne de plus de 15 ans (1984). Il s'agit de :

- GABON : environ 2 à 3 livres
- COTE D'IVOIRE : 1 à 2 livres
- DJIBOUTI : environ 1 livre.

II . SYSTEMES SCOLAIRES. ANALYSE DES NIVEAUX DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS

II.1. L'Afrique Equatoriale (1er groupe)

II.1.1. LE CAMEROUN

Il existe au CAMEROUN deux systèmes scolaires :

- le système de type anglais du Cameroun anglophone qui comprend :
 - les "nursery schools" (écoles pré-primaires),
 - les "primary schools" qui donnent un enseignement primaire sur 7 ans. Le français est introduit au début de la cinquième année,
 - les "rurals handicrafts and domestics sciences sections", enseignement post-primaire qui se déroule sur 3 ans, essentiellement en anglais,
 - les "secondary grammar and high schools" et les "secondary technical and high institutions", enseignements secondaires qui se déroulent sur 7 ans. Le français est une matière à option choisie par la plupart des élèves lors de l'examen du GCEA (General Certificat of Education, Advanced level).

- le système de type français du Cameroun francophone qui comprend :
 - les écoles maternelles,
 - les écoles primaires : l'enseignement se déroule sur 6 ans en français uniquement jusqu'à la classe de CE1 puis en français et anglais,
 - les SAR (Sections d'Artisanat Rural) et les SM (Sections Ménagères), enseignement post-primaire qui se déroule sur 2 ou 3 ans uniquement en français,
 - les écoles secondaires d'enseignement général ou technique qui se déroule sur 7 ans et où l'anglais est une matière obligatoire dès la première année.

Cet enseignement national est complété par des lycées ou écoles dits bilingues mais où les deux types d'enseignement sont menés parallèlement, et par des écoles privées souvent d'obédience religieuse où les programmes du Ministère sont plus ou moins suivis et où sont parfois enseignées les langues nationales (écoles protestantes ou catholiques) et la langue arabe (écoles franco-arabes, écoles coraniques).

L'enseignement supérieur est dit bilingue, mais à l'exception de l'unité de recherches dite bilingue, les enseignements sont soit en anglais, soit en français.

Les projets ministériels concernant l'évolution du système scolaire portent sur :

- l'introduction des langues nationales, comme intermédiaires entre la société et l'école, dans les premières années du primaire,
- l'apprentissage réel des deux langues officielles (anglais et français) au cours des cursus primaire et secondaire de manière à former de réels bilingues,
- l'amélioration du rendement scolaire.

Compte tenu de ces directives les hypothèses d'avenir sont les suivantes :

- hypothèse forte : augmentation du taux de scolarisation,
meilleur rendement du système scolaire,
meilleur niveau de francophonie pour une classe donnée.
- hypothèse faible : augmentation du taux de scolarisation,
pas de changement du rendement,
pas de changement du niveau de francophonie pour une classe donnée.

Les systèmes d'équivalence dépendent alors du type d'enseignement et de l'hypothèse d'avenir et sont les suivants :

- système d'équivalence de la zone anglophone sur toute la période de projection dans le cas de l'hypothèse faible.

N1 : fin de l'enseignement du premier degré : classe 7,

N2 : premier cycle du secondaire sans obtention du diplôme de fin de cursus,

N3 : diplôme de fin de premier cycle et première année du second cycle,

N4 : 2ème et 3ème années du second cycle sans obtention du diplôme final,

N5 : diplôme de fin du secondaire et études supérieures.

- système d'équivalence de la zone anglophone à partir de 1991, hypothèse forte.

N1 : classes 6 et 7 du cursus primaire,

N2 : 1ère à 4ème année de l'enseignement secondaire,

N3 : 5ème année de l'enseignement secondaire (équivalent au BEPC),

N4 : 6ème et 7ème années de l'enseignement secondaire,

N5 : diplôme de fin du secondaire et études supérieures.

- système d'équivalence de la zone francophone de 1960 à 2000 dans l'hypothèse faible. Le système dépend alors de la région considérée.

- dans les centres urbains :

N1 : fin de première année et deuxième année du cursus primaire,

N2 : 3ème année à la fin du cursus primaire,

N3 : les trois premières années d'un cursus secondaire,

N4 : 2ème cycle d'un cursus secondaire sans obtention du baccalauréat,

N5 : baccalauréat et études supérieures.

- dans les provinces du littoral, de l'ouest et du centre-sud :

N1 : classes de CE1 et CE2,

N2 : classes de CM1 et CM2 du primaire, classes de 6ème et de 5ème du secondaire,

N3 : classes de 4ème, 3ème et seconde du secondaire,

N4 : classes de première et de terminale du secondaire,

N5 : baccalauréat et études supérieures.

- dans la province du nord :

N1 : classes de CM1 et CM2 sans le diplôme de fin de primaire,

N2 : diplôme de fin de primaire, classes de 6ème et 5ème du secondaire,

N3 : classes de 4ème, 3ème et seconde du secondaire,

N4 : classes de première et de terminale du secondaire,

N5 : baccalauréat et études supérieures.

- système d'équivalence de la zone francophone de 1986 à 2000, hypothèse forte.

Quelle que soit la province considérée on aura :

N1 : classes de CI et CP du primaire,

N2 : classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 du primaire,

N3 : premier cycle du secondaire sans le BEPC,

N4 : obtention du BEPC et deuxième cycle secondaire sans le baccalauréat,

N5 : obtention du baccalauréat et études supérieures.

II.1.2. LE CONGO

Le système scolaire congolais est très proche du système français. Il se compose :

- d'un enseignement pré-primaire,
- d'un enseignement fondamental du premier degré d'une durée de 6 ans,
- d'un enseignement fondamental du 2ème degré d'une durée de 4 ans correspondant au premier cycle du secondaire et sanctionné par le B.E.M.G.,
- d'un enseignement secondaire d'une durée de 3 ans sanctionné par le baccalauréat,
- d'un enseignement supérieur.

La langue française est la langue véhiculaire de l'ensemble du système scolaire.

L'orientation général du plan 1982/86 en matière d'éducation porte principalement sur le rendement du système scolaire à tous les niveaux et plus particulièrement dans le cycle fondamental du premier et du deuxième degré. L'hypothèse d'avenir concerne l'amélioration du rendement en termes statistiques.

Le système d'équivalence sera le même sur toute la période de projection :

- N1 : moins de deux ans de cycle fondamental du premier degré,
- N2 : de la 3ème année à la fin du cycle fondamental du premier degré,
- N3 : cycle fondamental du 2ème degré,
- N4 : cycle secondaire,
- N5 : baccalauréat et études supérieures.

II.1.3. LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le système scolaire centrafricain est calqué sur le système français, la langue véhiculaire de l'ensemble des cursus est le français.

Les objectifs fixés par le plan de développement et redéfinis par la CEGOS ont permis de ne faire qu'une hypothèse sur l'avenir concernant à la fois le rendement du système scolaire et l'évolution des effectifs.

Le faible rendement constaté en 1981 s'accompagnait d'une mauvaise acquisition

du français répondant au système d'équivalence suivant :

- N1 : classes de CE1 et CE2 du cursus primaire,
- N2 : classes de CM1 et CM2 du cursus primaire,
- N3 : 1er cycle de l'enseignement secondaire ou équivalent,
- N4 : 2ème cycle de l'enseignement secondaire ou équivalent,
- N5 : baccalauréat et études supérieures.

L'amélioration du rendement s'accompagne à partir de 1991 d'une amélioration du niveau de francophonie selon le système d'équivalence suivant :

- N1 : Classes de CP, CE1 et CE2 du cursus primaire,
- Les niveaux N2, N3, N4 et N5 répondent à la définition précédente.

II.1.4. LE GABON

Le système scolaire gabonais, qu'il soit privé ou public, est calqué sur le système français. La langue véhiculaire de l'ensemble des cursus est le français.

Les orientations du plan 1980-82 concernent principalement l'amélioration du rendement scolaire.

Les hypothèses de perspectives scolaires sont :

- hypothèse forte : le rendement du système scolaire s'améliore,
- hypothèse faible : pas de changement de rendement.

Le système d'équivalence est le même sur toute la période quelle que soit l'hypothèse de perspective :

- N1 : fin de la première année et 2ème année du primaire,
- N2 : 3ème à 6ème année du cursus primaire,
- N3 : cycle court ou 1er cycle du cursus secondaire,
- N4 : 2ème cycle du cursus secondaire sans le baccalauréat,
- N5 : obtention du baccalauréat et études supérieures.

II.1.5. LE TCHAD

L'enseignement au Tchad se divise en enseignement public et en enseignement privé. L'enseignement public et l'enseignement privé catholique ou protestant ont un système scolaire proche du système français et donnent un enseignement dans toutes les matières en français.

L'enseignement privé musulman comprend, d'une part les écoles coraniques où l'on enseigne le Coran en arabe, d'autre part les Madrassa (Madrassa signifie école en arabe) et le lycée franco-arabe d'Abéché qui reçoivent des subventions de l'Etat et diffusent en arabe un enseignement proche de ceux des écoles publiques.

La situation politique du Tchad en 1983 (date de la réalisation de l'étude) ne permettait pas de prendre les directives gouvernementales du plan quadriennal 1978-82 comme hypothèses d'avenir. Aussi, afin d'émettre des hypothèses plausibles nous nous sommes appuyés sur les informations recueillies auprès de personnes compétentes vivant au Tchad.

L'hypothèse retenue est la suivante :

- scolarisation nulle dans le nord du pays puis lente reprise à partir de 1985,
- baisse de la scolarisation dans l'Est du pays selon les tendances observées entre 1975 et 1980,
- croissance de la scolarisation dans le sud du pays selon les tendances observées entre 1975 et 1980,
- limitation des entrées dans les divers cursus de manière à réaliser au mieux l'adéquation formation-emploi,
- augmentation du rendement du système scolaire.

Le système d'équivalence varie selon le rendement du système scolaire.

- système d'équivalence de l'enseignement francophone de 1970 à 1985 :

N1 : classes de CE1 et CE2,

N2 : classes de CM1 et CM2,

N3 : C.E.P.E. (Certificat d'Etudes Primaires) et 1er cycle de l'enseignement secondaire,

N4 : obtention du B.E.P.C. et 2ème cycle de l'enseignement secondaire,

N5 : obtention du baccalauréat et études supérieures.

- système d'équivalence de l'enseignement francophone de 1985 à 2000 :

N1 : classes de CP2, CE1 et CE2 du cursus primaire,

Les niveaux N2, N3, N4 et N5 répondent aux mêmes définitions que le précédent système.

II.2. L'Afrique Equatoriale (2ème groupe)

II.2.1. LE BURUNDI

L'enseignement se divise en enseignement public et enseignement privé subsidié. Dans l'un et l'autre cas, il comprend :

- un cursus primaire d'une durée de 6 ans. Depuis la réforme scolaire de 1973-74, la kirundisation de ce cursus est commencée, elle touchait à la rentrée de 1983-84 les 4 premières années. L'enseignement de la langue française est introduite à partir de la 3ème année de ce cursus,

- un cursus secondaire divisé en deux cycles. Un premier cycle de 4 ans et un 2ème cycle de 3 ans. A quelques exceptions près (le catéchuménat qui donne un enseignement en kirundi et l'association musulmane qui donne un enseignement à des élèves souvent étrangers en kiswahili), la langue véhiculaire de ce cursus est le français.

- un enseignement supérieur donné exclusivement en français.

Les perspectives d'évolution du système scolaire définies par le Ministère sont de deux ordres :

- qualitatives : dans les quinze ans à venir, l'évolution du contenu de l'enseignement est liée à la réforme de 1973 (kirundisation du cursus primaire et introduction du français en 3ème année, professionnalisation de l'enseignement secondaire),

- quantitatives : la scolarisation devrait être marquée par une amélioration du rendement, une augmentation du rapport de féminité, une tendance à la généralisation de l'enseignement primaire officiel.

Ces objectifs donnent lieu à deux hypothèses :

- hypothèse forte : augmentation maximale des effectifs des premières années du cursus primaire et des deux cycles du cursus secondaire, amélioration du rendement tendant vers une promotion automa-

tique à tous les niveaux,

- hypothèse faible : augmentation minimale des effectifs des premières années de tous les cycles du primaire et du secondaire, le rendement reste sélectif.

A partir de 1985 le système d'équivalence reste le suivant :

N1 : 4ème et 5ème années du cursus primaire,

N2 : la 6ème année du cursus primaire, les trois premières années du premier cycle de l'enseignement général, les premiers cycles de l'enseignement technique et professionnel,

N3 : la 4ème année du premier cycle du secondaire général, les deux premières années des seconds cycles secondaires général, normal et technique,

N4 : la 3ème année du 2ème cycle du secondaire général, les 3ème et 4ème années des seconds cycles des enseignements normal et technique,

N5 : obtention du diplôme de fin de second cycle du cursus secondaire et études universitaires.

II.2.2. LE RWANDA

Comme au Burundi l'enseignement au Rwanda est public ou privé subsidié. La réforme scolaire de 1977, mise en application lors de la rentrée scolaire de 1979-80, structure le système éducatif comme suit :

- l'enseignement primaire, d'une durée de 8 ans, est divisé en trois cycles et kinyarwandisé. Le premier cycle, de trois ans, se fait totalement en kinyarwanda. Le second cycle, de trois ans, correspond à l'introduction de la langue française. Le 3ème cycle, de 2 ans, est bilingue,
- l'enseignement post-primaire des C.E.R.A.I. (Centre d'Education Rurale et Artisanale Intégrée), d'une durée de 3 ans, est diffusé en kinyarwanda,
- l'enseignement secondaire, d'une durée de 4 à 6 ans, devrait être kinyarwandisé,
- l'enseignement supérieur utilise la langue française comme véhicule .

Sur la base de la réforme de 1977, deux hypothèses d'avenir sont envisagées :

- hypothèse forte : le kinyarwanda reste la langue véhiculaire du cursus primaire et du cursus post-primaire, le français la langue véhiculaire des cursus secondaires et supérieur,
- hypothèse faible : le kinyarwanda est la langue véhiculaire des cursus primaire, post-primaire et devient celle des cursus secondaires, le français celle du cursus supérieur.

Le système d'équivalence dépend alors de l'hypothèse de perspective.

- système d'équivalence de 1984-85 à 1988-89 quelle que soit l'hypothèse, et de 1988-89 à 2000 dans l'hypothèse forte :

N1 : 5ème et 6ème années du cursus primaire,

N2 : 7ème et 8ème années du cursus primaire, enseignement post-primaire, 1ère et 2ème années du cursus secondaire,

N3 : 3ème et 4ème années du secondaire,

N4 : 5ème et 6ème années du cursus secondaire et diplômes de 4ème et 5ème années du même cursus,

N5 : diplôme de 6ème année du cursus secondaire et études universitaires.

- système d'équivalence de 1988-89 à 2000 dans l'hypothèse faible :

N1 : 5ème et 6ème années du cursus primaire,

N2 : 7ème et 8ème années du cursus primaire, enseignement post-primaire et 1ère à 3ème année du cursus secondaire,

N3 : 4ème et 5ème années du cursus secondaire,

N4 : 6ème année et diplôme de 5ème année du cursus secondaire,

N5 : diplôme de 6ème année du cursus secondaire et études universitaires.

II.2.3. LE ZAIRE

Depuis 1977, le système scolaire nationalisé en 1974, peut être géré par des organismes religieux. Il est donc en 1985-86 soit public soit privé conventionné. Il comprend quatre cursus :

- l'enseignement maternel, d'une durée de 2ans, se fait dans une des quatre langues nationales,

- l'enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, est divisé en trois degrés de 2 ans chacun. Les quatre langues nationales sont langues véhiculaires de l'ensemble de ce cursus. Le français est introduit au début du 2ème degré et devient langue véhiculaire dès la première année du 3ème degré,
- l'enseignement secondaire, d'une durée de 2 à 6 ans selon le cycle choisi, est entièrement en langue française. Les langues nationales sont des matières obligatoirement enseignées,
- l'enseignement supérieur des trois universités se fait en français.

Les dernières directives du Ministère (octobre 1985) proposent l'introduction du français dès la 2ème année du cursus primaire. Elles ne concernent en aucun cas le rendement du système scolaire.

Les hypothèses de perspective sont :

- hypothèse forte : une légère augmentation des nouveaux inscrits en première année du cursus primaire,
une baisse des entrées en première année du cursus secondaire,
une amélioration du rendement du système scolaire,
l'introduction du français dès la 2ème année du primaire,
- hypothèse faible : aucun changement quantitatif ou qualitatif du système scolaire.

Le système d'équivalence dépend de l'hypothèse.

- système d'équivalence de 1984-85 à 1989-90 quelle que soit l'hypothèse et de 1990-91 à 2000 dans l'hypothèse faible :

- N1 : 4ème et 5ème années du cursus primaire,
- N2 : 6ème année du cursus primaire et 1ère à 3ème année du cursus secondaire,
- N3 : 4ème à 6ème année du cursus secondaire,
- N4 : examen d'Etat et 1ère à 3ème année d'études supérieures,
- N5 : plus de 3 ans d'études supérieures.

- le système d'équivalence de 1990-91 à 2000 dans l'hypothèse forte :

- N1 : 3ème et 4ème années du cursus primaire,
- N2 : 5ème et 6ème années du cursus primaire et 1ère année du cursus secondaire,
- N3 : 2ème à 4ème année du cursus secondaire,
- N4 : 5ème et 6ème années du cursus secondaire,
- N5 : examen d'Etat et études supérieures.

II.3. L'Afrique Sahélienne.

II.3.1. LE BOURKINA-FASO

Le système scolaire distingue trois niveaux d'enseignement :

- l'enseignement du premier degré se décompose en enseignement pré-scolaire, d'une durée de 3 ans et en enseignement du cycle primaire, d'une durée de 6 ans (3 cours de 2 ans chacun),
- l'enseignement du second degré qui comprend trois types d'enseignement (général, technique et normal), est divisé en deux cycles (1er cycle de 4 ans, 2ème cycle de 2 à 4 ans),
- l'enseignement supérieur.

La langue française est la langue véhiculaire de l'ensemble du système scolaire.

Dans le cadre de la révolution, le Gouvernement actuel prône l'introduction du travail productif et l'introduction des langues nationales dans le système éducatif. L'enseignement primaire et l'enseignement du premier cycle secondaire deviendraient l'enseignement de base, l'enseignement du second cycle secondaire deviendrait l'enseignement secondaire.

L'avenir de l'éducation dépend donc de la mise en oeuvre de cette réforme.

- hypothèse forte : maintien du français comme langue véhiculaire de tous les cursus,
- hypothèse faible : introduction des langues nationales dans le cursus du premier degré.

A chacune de ces hypothèses correspond un système d'équivalence.

- système d'équivalence de 1980 à 1985 quelle que soit l'hypothèse et de 1985 à 2000 dans l'hypothèse forte :

N1 : 3ème et 4ème années du primaire,

N2 : 5ème et 6ème années du primaire,

N3 : 1er cycle secondaire,

N4 : 2nd cycle secondaire,

N5 : enseignement supérieur.

- système d'équivalence de la réforme (hypothèse faible) :

N1 : 4ème et 5ème années de base,

N2 : 6ème année de base,

Les niveaux N3, N4 et N5 répondent aux définitions du précédent système.

II.3.2. LE MALI

Suite à la réforme de 1962, le système éducatif du Mali se compose de :

- l'enseignement fondamental divisé en un 1er cycle de 6 ans et un 2ème cycle de 3 ans sanctionné par un diplôme : le D.E.F. (Diplôme d'Enseignement Fondamental),
- l'enseignement secondaire, d'une durée de 3 ans, sanctionné par le baccalauréat,
- l'enseignement supérieur.

L'ensemble du système emploie le français comme langue véhiculaire.

Les principales directives gouvernementales en matière d'éducation concernent l'accroissement des effectifs, l'amélioration du rendement scolaire à tous les niveaux et l'introduction des langues nationales dans le cursus primaire.

- hypothèse forte : le français demeure l'unique langue de l'enseignement,
 - augmentation progressive du taux d'admission en 1ère année du secondaire,
 - amélioration du rendement scolaire,
- hypothèse faible : introduction des langues nationales dans le primaire en 1985-86,
 - augmentation des nouveaux inscrits en 1ère année du cursus fondamental,
 - légère amélioration du rendement scolaire.

A chacune de ces hypothèses correspond un système d'équivalence.

- système d'équivalence en l'absence de réforme :

N1 : 3ème et 4ème années du cursus fondamental,

N2 : 5ème et 6ème années du cursus fondamental,

N3 : 7ème à 9ème années du cursus fondamental,

N4 : enseignement secondaire,

N5 : enseignement supérieur.

- système d'équivalence dans le cadre de la réforme :

N1 : 4ème et 5ème années du cursus fondamental,

N2 : 6ème année du cursus fondamental,

Les niveaux N3, N4 et N5 répondent aux définitions du précédent système.

II.3.3. LA MAURITANIE

Le système éducatif se divise en un enseignement traditionnel et un enseignement moderne.

L'enseignement traditionnel est représenté par les écoles coraniques qui donnent une éducation religieuse et les Mahadras, écoles des mosquées, qui donnent un enseignement plus général. Ces enseignements sont diffusés exclusivement en langue arabe.

L'enseignement moderne comprend :

- l'enseignement fondamental d'une durée de 6 ans. L'arabe est la langue véhiculaire de ce cursus, le français est introduit en 3ème année.
- l'enseignement secondaire divisé en enseignement général (2 cycles de 3 ans chacun), enseignement technique (2 cycles de 4 ans chacun) et enseignement normal (2 à 3 ans après le 1er cycle général).

Cet enseignement comprend deux filières : une filière arabisée dans laquelle le français occupe de moins en moins de place et une filière bilingue,

- l'enseignement supérieur qui comprend des sections françaises, arabes et bilingues. En 1981-82, les sections françaises étaient les plus nombreuses.

Les directives gouvernementales tendent vers une arabisation de plus en plus forte.

- hypothèse forte : augmentation annuelle de 10% des admissions en 1ère année du cursus fondamental,
le français est introduit en fin de cursus fondamental,
- hypothèse faible : augmentation annuelle de 10% des admissions en 1ère année du cursus fondamental,
le français est introduit en 1ère année du secondaire.

A chacune de ces hypothèses correspond un système d'équivalence.

- système d'équivalence du régime transitoire (1979 à 1985) :

N1 : 3ème et 4ème années du 1er cycle secondaire bilingue et 5ème et 6ème années du 1er cycle secondaire arabisé,

N2 : 5ème et 6ème années du 1er cycle du secondaire sections bilingues, second cycle secondaire arabisé et enseignement supérieur arabisé,

N3 : 1er cycle secondaire bilingue,

N4 : 2nd cycle secondaire bilingue,

N5 : enseignement supérieur en français.

- système d'équivalence de l'hypothèse forte (à partir de 1985) :

N1 : 5ème et 6ème années fondamentales,

N2 : 1er cycle secondaire,

N3 : 2nd cycle secondaire

N4 : études supérieures en français,

N5 : (pas de N5).

- système d'équivalence de l'hypothèse faible (à partir de 1985) :

N1 : 1er cycle secondaire,

N2 : 2nd cycle secondaire,

N3 : études supérieures en français,

il n'y a pas de niveaux N4 et N5.

II.3.4. LE NIGER

Le système éducatif est proche du système français, il comprend :

- l'enseignement du premier degré d'une durée de 6 ans,

- l'enseignement du second degré général, technique et normal, d'une durée de 7ans (2 cycles),

- l'enseignement supérieur.

La langue véhiculaire de l'ensemble du système éducatif est le français.

Le Ministère de l'Éducation a réalisé des projections qui répondent à une hypothèse moyennée :

légère augmentation des nouveaux inscrits en 1ère année du cursus du premier degré,

rendement moyen des dernières années.

Le système d'équivalence, compte tenu de l'hypothèse est unique sur toute la période de projection :

N1 : 3ème et 4ème années du cursus du 1er degré,

N2 : 5ème et 6ème années du cursus du 1er degré,

N3 : 1er cycle du cursus du 2nd degré,

N4 : 2nd cycle du cursus du 2nd degré,

N5 : enseignement supérieur.

II.3.5. LE SENEGAL

Le système éducatif sénégalais est calqué sur le système français et comprend :

- l'enseignement élémentaire d'une durée de 6ans,
- l'enseignement moyen général et technique d'une durée de 4 ans,
- l'enseignement secondaire général, technique et normal d'une durée de 3 ans,
- l'enseignement supérieur.

La langue véhiculaire de l'ensemble du système éducatif est le français.

La remise en cause des structures et des programmes de l'enseignement, lors des Etats-Généraux de Janvier 1981, permet de faire les hypothèses suivantes :

- hypothèse forte : le français demeure l'unique langue d'enseignement, amélioration du rendement observé ces dernières années,
- hypothèse faible : introduction des langues nationales dans le cursus élémentaire à partir de la rentrée 1988-89, pas de changement de rendement.

A chacune des hypothèses correspond un système d'équivalence :

- système d'équivalence de l'hypothèse forte :

N1 : 3ème et 4ème années du cursus élémentaire,

N2 : 5ème et 6ème années du cursus élémentaire,

N3 : enseignement moyen,

N4 : enseignement secondaire,

N5 : enseignement supérieur.

- système d'équivalence de l'hypothèse faible :

N1 : 4ème et 5ème années du cursus fondamental,

N2 : 6ème année du cursus fondamental,

N3 : 7ème à 9ème année du cursus fondamental,

N4 : enseignement secondaire,

N5 : enseignement supérieur.

II.4. L'Afrique Tropicale.

II.4.1. LE BENIN

Le système scolaire béninois distingue deux degrés:

- l'enseignement du premier degré se divise en :
 - enseignement maternel,
 - enseignement de base d'une durée de 6 ans,
 - enseignement moyen général, technique et professionnel qui comprend deux niveaux d'une durée de 4 ans pour le premier, de 3 ans pour le second,
- l'enseignement du second degré qui correspond à l'enseignement supérieur.

L'ensemble du système scolaire emploie le français comme langue véhiculaire.

Les hypothèses d'avenir concernent principalement les effectifs du système scolaire.

- hypothèse forte : augmentation de 3 à 6% des nouveaux inscrits en 1ère année de l'enseignement de base, amélioration du rendement scolaire,
- hypothèse faible : augmentation de 2 à 4% des nouveaux inscrits en 1ère année de l'enseignement de base, amélioration du rendement scolaire.

Le système d'équivalence reste le même pendant toute la durée de la perspective :

- N1 : 3ème et 4ème années de l'enseignement de base,
- N2 : 5ème et 6ème années de l'enseignement de base,
- N3 : 1er niveau de l'enseignement moyen,
- N4 : 2nd niveau de l'enseignement moyen,
- N5 : 2nd degré.

II.4.2. LA COTE D'IVOIRE

Le système scolaire ivoirien est proche du système français. Il comprend :

- l'enseignement du 1er degré d'une durée de 6ans,
- l'enseignement du 2nd degré divisé en 2 cycles de 4 et 3 ans,
- l'enseignement supérieur.

La langue française est la langue véhiculaire de l'ensemble du système éducatif.

Les hypothèses d'avenir concernent principalement les effectifs scolaires :

- hypothèse forte : augmentation des nouveaux inscrits en première année du 1er degré de manière à atteindre en 2000 un taux de scolarisation "des 6 ans" de 95%,
maintien des rendements scolaires moyens de la période 1977-83
- hypothèse faible : augmentation des nouveaux inscrits en 1ère année du 1er degré de 4% par an,
maintien des rendements scolaires moyens de la période 1977-83.

Compte tenu des hypothèses, le système d'équivalence est unique pendant toute la période :

- N1 : aucune scolarisation (apprentissage oral du français de la rue) et les 4 premières années du 1er degré,
- N2 : 5ème et 6ème années du 1er degré,
- N3 : 1er cycle du 2nd degré,
- N4 : 2nd cycle du 2nd degré,
- N5 : enseignement supérieur.

II.4.3. LE TOGO

Le système éducatif togolais est divisé en 4 degrés :

- l'enseignement du 1er degré d'une durée de 6 ans,
- l'enseignement du 2nd degré d'une durée de 4 ans,
- l'enseignement du 3ème degré d'une durée de 3 ans,
- l'enseignement supérieur.

Bien que la dernière réforme introduise les langues nationales dans le cursus du 1er degré, l'ensemble du système scolaire utilise en 1985/86 le français comme langue véhiculaire.

Les hypothèses d'avenir portent essentiellement sur les effectifs scolaires :

- hypothèse forte : augmentation des nouveaux inscrits en 1ère année du 1er degré selon la croissance démographique jusqu'en 1990, puis supérieure à cette croissance à partir de 1990,
meilleur rendement du cursus du 1er degré, maintien de celui du 2nd degré,

- hypothèse faible : poursuite de la baisse des nouveaux inscrits en 1ère année du 1er degré jusqu'en 1990, puis légère reprise, maintien des rendements scolaires des années précédentes jusqu'en 1990, puis amélioration du rendement.

Compte tenu des hypothèses, le système d'équivalence reste le même sur toute la période de perspective :

N1 : 3ème et 4ème années du 1er degré,

N2 : 5ème et 6ème années du 1er degré,

N3 : 2nd degré,

N4 : 3ème degré,

N5 : enseignement supérieur.

II.5. Le Maghreb.

II.5.1 L'ALGERIE

Après l'indépendance, de nombreuses réformes ont mené à l'arabisation du système scolaire. En 1983, il se présente de la manière suivante :

- l'enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, est totalement arabisé. Il existe, cependant des sections dites bilingues où les cours de calcul se font en français,
- l'enseignement moyen général, technique ou professionnel, d'une durée de 4 ans, comprend des filières arabisées et des sections bilingues,
- l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel, d'une durée de 3 ans, se fait en arabe ou en français selon les matières,
- l'enseignement supérieur est, comme le secondaire, arabisé selon les disciplines. Les matières scientifiques et techniques sont en français.

Les perspectives à l'horizon 2000 sont envisagées selon deux hypothèses :

- hypothèse forte : tous les élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental suivent la totalité de ce cursus,
- hypothèse faible : prolongement à l'horizon 2000 des rendements scolaires observés les années précédentes.

Compte tenu des hypothèses, le système d'équivalence reste le même sur toute la période de projection :

- N1 : 4ème et 5ème années du cursus primaire,
- N2 : 6ème année élémentaire plus cursus moyen arabisé,
- N3 : cursus moyen bilingue et cursus secondaire arabisé,
- N4 : cursus secondaire bilingue,
- N5 : cursus supérieur non arabisé.

II.5.2. LA TUNISIE

Comme en Algérie, après l'indépendance de nombreuses réformes ont mené à l'arabisation du système éducatif. En 1983, il se présente de la manière suivante :

- l'enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, est arabisé. La langue française est introduite en 3ème année comme langue étrangère,
- l'enseignement du second degré général, technique et normal, est divisé en enseignement moyen (4 ans) et enseignement secondaire (3 ans). L'arabisation de ces cursus s'est faite dans certaines disciplines telles que la philosophie, l'histoire, la géographie, les autres matières sont en français,
- l'enseignement supérieur est, comme le secondaire, arabisé selon les disciplines : les matières scientifiques et techniques sont en français.

Les perspectives à l'horizon 2000 sont envisagées selon deux hypothèses :

- hypothèse forte : prolongement des caractéristiques du système scolaire de 1983,
- hypothèse faible : augmentation des effectifs du cursus primaire.

Le système d'équivalence sera le même sur toute la période de projection :

- N1 : 5ème et 6ème années du cursus primaire,
- N2 : enseignement moyen,
- N3 : enseignement secondaire plus enseignement supérieur arabisé,
- N4 : enseignement supérieur non arabisé,
- N5 : (pas de N5).

II.5.3. LE MAROC

Comme dans les deux autres pays du Maghreb, le système éducatif a été arabisé après l'indépendance. En 1983 :

- l'enseignement primaire, d'une durée de 5 ans, est arabisé jusqu'en 5ème année. Toutefois, le français occupe, comme matière enseignée, un volume horaire important dès la 3ème année,
- l'enseignement secondaire qui comprend un 1er cycle de 4 ans et un 2nd cycle de 3 ans, est arabisé en ce qui concerne les matières littéraires et devrait l'être depuis 1983 pour les matières scientifiques,
- l'enseignement supérieur est arabophone dans les filières littéraires, francophone dans les filières scientifiques et bilingue ou arabophone dans les filières juridiques et économiques.

Les perspectives à l'horizon 2000 sont envisagées selon deux hypothèses :

- hypothèse forte : instauration de la réforme de l'enseignement fondamental, passage automatique d'une classe à l'autre dans le cadre de l'école fondamentale, évolution des effectifs de 1ère année sur la base des taux calculés pour les 5 dernières années d'observation,
- hypothèse faible : maintien des structures éducatives rendement scolaire identique à celui de la période 1975-80, évolution des effectifs de 1ère année sur la base des taux calculés pour les 5 dernières années d'observation.

Le système d'équivalence sera le même sur toute la période de projection :

- N1 : 4ème et 5ème années du primaire,
- N2 : 1er cycle secondaire,
- N3 : 2nd cycle secondaire et supérieur arabisé,
- N4 : Supérieur non arabisé,
- il n'y a pas de niveau N5.

II.6. L'Océan Indien et Djibouti.

II.6.1. DJIBOUTI

Le système éducatif est composé d'un système traditionnel d'écoles coraniques et de Madrassa (écoles des Mosquées), et d'un système scolaire officiel calqué sur le système français. En 1985 :

- l'enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, est donné en langue française dès la première année selon les principes d'enseignement de langue étrangère de la méthode "CLAD" de Dakar. Dans les deux dernières années de ce cursus un enseignement de la langue arabe est assuré,
- l'enseignement secondaire est organisé, comme en France, en C.E.S. (Collèges d'Enseignement Secondaire) qui assurent l'enseignement du premier cycle, en L.E.S. (Lycées d'enseignement secondaire) et L.E.P. (Lycées d'Enseignement Professionnel) qui mènent en 3 et 2 ans au baccalauréat et au brevet d'enseignement professionnel. Le français est la langue véhiculaire de ce cursus, l'arabe est une matière obligatoire.
- l'enseignement supérieur n'est pas assuré sur place.

Outre ce système, il existe des écoles financées par l'étranger qui donnent un enseignement en langue arabe.

En tenant compte des directives gouvernementales, deux hypothèses s'imposent :

- hypothèse forte : développement du système éducatif à tous les niveaux, amélioration du rendement du système scolaire,
- hypothèse faible : développement du système éducatif à partir de 1992.

Le système d'équivalence reste le même sur toute la période de projection :

N1 : classes CE2 et CM1 du cursus primaire,

N2 : classe de CM2 du cursus primaire, enseignement professionnel, classes de 6ème et 5ème du cursus secondaire,

N3 : classes de 4ème et 3ème du cursus secondaire,

N4 : deuxième cycle secondaire,

N5 : études supérieures.

II.6.2. LES COMORES

L'étude réalisée par l'IRAF regroupe sous le titre "Comores", la République Fédérale Islamique des Comores et Mayotte. Les systèmes scolaires sont très semblables sur ces deux territoires. Ils se composent de :

- l'enseignement coranique qui repropent les enfants d'âge pré-scolaire, et donnent un enseignement religieux en langue arabe,
- l'enseignement élémentaire, d'une durée de 6 ans, est francophone,
- l'enseignement secondaire général comprend deux cycles qui mènent au B.E.P.C. et au baccalauréat. Le français est la langue véhiculaire de ce cursus.
- l'enseignement supérieur se limite à une école supérieure en République Fédérale Islamique et est inexistant à Mayotte.
- l'enseignement technique et professionnel occupe une place modeste dans les deux territoires. Il dépend de divers Ministères en République Fédérale Islamique et d'une association à Mayotte. Dans l'un et l'autre cas, le français est langue véhiculaire.

Les orientations du système éducatif définies par le dernier plan de développement déterminent une stratégie à moyen terme dont les éléments sont :

- donner une éducation de base à tous les enfants et améliorer le rendement du cursus primaire,
- développer l'enseignement technique,
- réduire les entrées dans le cursus secondaire général et améliorer son rendement.

Cette évolution progressive induit deux systèmes d'équivalence :

- système d'équivalence de départ :

N1 : classes de CE2 et CM1,

N2 : classe de CM2 et 1er cycle secondaire,

N3 : obtention du B.E.P.C. et classe de seconde,

N4 : classes de 1ère et de terminale,

N5 : obtention du baccalauréat et études supérieures,

- système d'équivalence à partir de 1990 :

N1 : classes de CE1 et CE2,

N2 : classes de CM1 et CM2,

N3 : 1er cycle secondaire,

Les niveaux N4 et N5 répondent aux définitions du précédent système.

II.6.3. MADAGASCAR

Suite aux évènements politiques de 1972, le système scolaire est progressivement malgachisé. En 1983, il se présente de la manière suivante :

- l'enseignement de niveau I ou éducation de base, d'une durée de 5 ans, est totalement malgachisé. Le français est théoriquement introduit comme langue étrangère en 2ème année.
- l'enseignement de niveau II donné dans les écoles secondaires de base, d'une durée de 4 ans, est totalement malgachisé en 1983. Le français est une matière obligatoire.
- l'enseignement de niveau III donné dans les lycées spécialisés, d'une durée de 3 ans, est totalement malgachisé en 1ère année, la langue française étant la langue véhiculaire des matières scientifiques des deux autres années.
- l'enseignement technique et professionnel, donné dans des collèges ou des lycées, comprend 2 cursus : un cursus court malgachisé, un cursus long divisé en deux cycles. Le premier est totalement malgachisé, le second emploie la langue française comme véhicule des matières scientifiques pendant les 2 dernières années,
- l'enseignement normal est donné en malgache et sous forme de stages pour la formation des maîtres de niveau I, en malgache ou en français pour la formation des enseignants de niveau II,
- l'enseignement supérieur est, à l'exception de la section malgache, donné en français.

Outre ces institutions publiques, un certain nombre d'écoles privées donne un enseignement totalement francophone.

Compte tenu des objectifs fixés par le gouvernement et de la volonté de certains hommes politiques de renforcer l'enseignement du français, les hypothèses de perspective sont les suivantes :

- hypothèse forte : augmentation du rendement du système scolaire,
augmentation du taux de scolarisation en 1ère année de l'éducation de base,
introduction dès 1985 du français en 3ème année de l'éducation de base,
- hypothèse faible : le rendement du système scolaire n'évolue pas sur toute la période de projection,

augmentation du taux de scolarisation en 1ère année de l'éducation de base,
introduction, à partir de 1990, du français en 3ème année de l'éducation de base.

Ces hypothèses déterminent les systèmes d'équivalence suivants :

- système d'équivalence de départ (1985) :

N1 : 1ère et 2ème années du niveau III,

N2 : 3ème année du niveau III,

N3 : obtention du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et les 2 premières années de l'enseignement supérieur,

N4 : aucune classe n'atteint ce niveau,

N5 : plus de deux ans d'études supérieures (étudiants qui n'ont pas subi la malgachisation),

- système d'équivalence atteint en 2000 dans le cas de l'hypothèse forte :

N1 : 4ème et 5ème années du niveau I,

N2 : 1ère et 2ème années du niveau II,

N3 : 3ème et 4ème années du niveau II,

N4 : enseignement de niveau III,

N5 : obtention du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et études supérieures,

- système d'équivalence atteint en 2000 dans le cas de l'hypothèse faible :

les niveaux N1, N2 et N3 répondent aux définitions du précédent système,

N4 : enseignement de niveau III et niveaux de licence et de maîtrise de l'enseignement supérieur,

N5 : niveau universitaire supérieur à la maîtrise.

II.6.4. LES ILES MAURICE ET RODRIGUES

La langue française n'est, à Maurice, ni langue officielle ni langue véhiculaire de l'enseignement, mais demeure, de par le passé historique de l'île, une langue véhiculaire du quotidien.

L'étude de l'IRAF sur la situation de la langue française à Maurice se base sur deux enquêtes réalisées selon les mêmes termes en 1975 puis en 1985. Le niveau de connaissance du français n'est pas ici déterminé uniquement par le niveau scolaire atteint, mais aussi par un ensemble de variables socio-économiques.

II.6.5. LES SEYCHELLES

Le français est, aux Seychelles, langue officielle au même titre que l'anglais et le créole, elle est pourtant peu employée dans les situations de communication quotidiennes où elle est largement devancée par le créole.

Elle est dans le cursus primaire, langue de matière enseignée comme une langue étrangère.

Elle est langue véhiculaire de quelques filières de l'enseignement secondaire (polytechnique).

Son acquisition reste liée au système éducatif.

Les principales directives du Ministère de l'Education ont été retenues comme hypothèse moyenne :

- le prolongement de la réforme dans sa forme actuelle jusqu'en 2000,
- stabilisation à la valeur de 98,5% atteinte en 1984, du taux de scolarisation en première année du primaire, pendant toute la période de perspective,
- la limitation des entrées dans le secondaire polytechnique.

Le système d'équivalence sera donc le même sur toute la période de perspective :

N1 : fin de la 8ème année à la fin de cursus primaire qui s'étend sur 9 ans, 1ère année du S.N.J. (Service Nationale de la Jeunesse),

N2 : 2ème année du S.N.J, et les 2 ou 3 ans des filières du secondaire polytechnique où l'anglais est langue véhiculaire,

N3 : 2ème et 3ème années des filières de polytechnique où le français est langue véhiculaire, et fin des cursus qui préparent à l'examen "A Level" de Cambridge qui comprend une "option français" obligatoire,

N4 : études supérieures dans des pays anglophones, et remise à niveau des étudiants partant dans des pays francophones,

N5 : études supérieures dans des pays francophones.

III. LES RESULTATS

Les résultats, issus de la compilation de données qualitatives sur les situations d'utilisation de la langue française, et de données quantitatives disponibles ou élaborées par l'IRAF, sont donnés à titre d'estimations pour la population de plus de 15 ans.

Les tableaux suivants les présentent sous deux rubriques :

- français rudimentaire : cette terminologie regroupe les niveaux de connaissance N1 et N2 qui correspondent à une acquisition partielle de la langue française pouvant être perdue,
- français correctement maîtrisé : cette terminologie regroupe les niveaux de connaissance N3, N4 et N5 qui correspondent à une connaissance stable du français acquise définitivement.

ANALYSE DES RESULTATS EN 1985 .

Les aires géographiques, définies au début du présent rapport, peuvent être classées, en commençant par le pays où il y a la plus forte proportion de francophones, comme suit :

- l'Afrique Tropicale (43,5% de francophones)
- le Maghreb (42,8%)
- l'Afrique Equatoriale (1er groupe de pays) (35,1 à 35,2%)
- l'Océan Indien (31,2 à 31,8%)
- l'Afrique Equatoriale (2ème groupe de pays) (30,4%)
- l'Afrique Sahélienne (13,4 à 13,7%).

L'Afrique Tropicale semble donc l'aire la plus francophone. Pourtant, si l'on considère les proportions de réels francophones (français correctement maîtrisé), le Maghreb apparaît comme la zone la plus francophone (15,3% de réels francophones), l'Afrique Sahélienne demeure la moins francophone avec seulement 5,2% de réels francophones.

L'analyse par pays montre :

- qu'un pays, par son poids démographique, influe sur les résultats de l'aire géographique à laquelle il appartient. Il en est ainsi du ZAIRE dans l'aire géographique de l'Afrique Equatoriale (pays du 2ème groupe),
- que les pays les plus francophones sont dans l'ordre décroissant : l'Ile MAURICE, le CONGO, le GABON, l'ALGERIE. La population de ces pays est pour plus de la moitié

Tableau N°2
 POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
 DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
 ESTIMATIONS EN 1985 (en milliers)

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maîtrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
CAMEROUN	5 198,9	1 476,7	1 519,7	545,1	495,7	2 021,7	2 015,4
CONGO	1 014,7		225,9		400,8		626,7
CENTRAFRIQUE	1 497,7		230,4		101,5		331,9
GABON	387,5	212,1	201,1	70,0	60,8	282,1	281,0
TCHAD	2 904,5		512,0		99,5		611,5
TOTAL AFR. EQU 1er groupe	11 003,3	2 657,0	2 708,0	1 217,0	1 158,4	3 874,0	3 866,4
BURUNDI	2 624,2		285,6		32,8		318,4
RWANDA	3 058,2		531,3		57,3		588,6
ZAIRE	16 415,0		4 659,6		1 152,8		5 812,4
TOTAL AFR. EQU. 2ème groupe	22 097,4		5 476,5		1 242,9		6 719,4
BURKINA-FASO	2 856,5		229,7		54,5		284,2
MALI	4 385,0	210,0	230,5	294,0	251,0	504,0	481,5
MAURITANIE	1 026,0	109,7	90,7		39,2	148,8	129,8
NIGER	3 366,6		247,3		112,5		359,8
SENEGAL	3 610,0	428,5	448,0	359,0	337,5	787,5	785,5
TOTAL AFRIQUE SAHELIENNE	15 244,1	1 225,1	1 246,1	859,1	794,6	2 084,2	2 040,7
BENIN	2 110,0	284,5	285,5	218,0	216,5	502,5	502,0
COTE D'IVOIRE	5 664,0		2 164,0		782,5		2 946,5
TOGO	1 653,2	338,4	341,0	315,3	312,1	653,7	653,1
TOTAL AFRIQUE TROPICALE	9 427,2	2 786,9	2 790,5	1 315,8	1 311,1	4 102,7	4 101,6
TOTAL AFRIQUE NOIRE	57 772,0	12 145,5	12 221,1	4 634,8	4 507,0	16 780,3	16 728,1

POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
ET DE L'OCEAN INDIEN
ESTIMATIONS EN 1985 (en milliers)
Suite du tableau

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maitrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
ALGERIE	12 018,8	4 620,7		1 883,2		6 503,9	
MAROC	13 217,0	2 178,0		1 775,9		3 953,9	
TUNISIE	4 442,9	1 346,5		887,5		2 234,0	
TOTAL MAGHREB	29 678,7	8 145,2		4 546,6		12 691,8	
DJIBOUTI	180,5	37,3		12,9		50,2	
COMORES	259,8	49,3		15,6		64,9	
MADAGASCAR	5 455,1	502,9	468,2	449,8	449,6	952,7	917,8
MAURICE	675,9	237,2		272,4		509,6	
SEYCHELLES	41,5	17,3		4,0		21,3	
TOTAL OCEAN INDIEN	6 612,8	1 346,9	1 312,2	754,7	754,6	2 101,6	2 066,8
TOTAL GENERAL	94 063,5	21 637,5	21 678,4	9 936,1	9 808,3	31 573,6	31 486,7

H1 = Hypothèse forte

H2 = Hypothèse faible

Tableau N°3
 POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
 DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
 ESTIMATIONS EN 1985 (en pourcentages)

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maîtrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
CAMEROUN	100	28,4	29,2	10,5	9,5	38,9	38,7
CONGO	100		22,2		39,6		61,8
CENTRAFRIQUE	100		15,4		6,8		22,2
GABON	100	54,7	56,9	18,1	15,7	72,8	72,5
TCHAD	100		17,6		3,4		21,0
TOTAL AFR. EQU. 1er groupe	100	24,1	24,6	11,1	10,5	35,2	35,1
BURUNDI	100		10,9		1,2		12,1
RWANDA	100		17,4		1,9		19,3
ZAIRE	100		28,4		7,0		35,4
TOTAL AFR. EQU. 2ème groupe	100		24,8		5,6		30,4
BURKINA-FASO	100		8,0		1,9		9,9
MALI	100	4,8	5,3	6,7	5,7	11,5	11,0
MAURITANIE	100	10,7	8,8		3,8	14,5	12,6
NIGER	100		7,3		3,3		10,7
SENEGAL	100	11,9	12,4	9,9	9,3	21,8	21,7
TOTAL AFRIQUE SAHELIENNE	100	8,1	8,2	5,6	5,2	13,7	13,4
BENIN	100	13,5	13,5	10,3	10,3	23,8	23,8
COTE D'IVOIRE	100		38,2		13,8		52,0
TOGO	100	20,5	20,6	19,1	18,9	39,5	39,5
TOTAL AFRIQUE TROPICALE	100	29,6	29,6	14,0	13,9	43,5	43,5
TOTAL AFRIQUE NOIRE	100	21,0	21,1	8,0	7,8	29,0	28,9

POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
ET DE L'OCEAN INDIEN
ESTIMATIONS EN 1985 (en pourcentages)
Suite du tableau

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maîtrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
ALGERIE	100	38,4		15,7		54,1	
MAROC	100	16,5		13,4		29,9	
TUNISIE	100	30,3		20,0		53,3	
TOTAL MAGHREB	100	27,5		15,5		42,8	
DJIBOUTI	100	20,7		7,1		27,8	
COMORES	100	19,0		6,0		25,0	
MADAGASCAR	100	9,2	8,6	8,3	8,2	17,5	16,8
MAURICE	100	35,1		40,3		75,4	
SEYCHELLES	100	41,7		9,7		51,4	
TOTAL OCEAN INDIEN	100	20,4	19,8	11,4	11,4	31,8	31,2
TOTAL GENERAL	100	23,0	23,0	10,6	10,4	33,6	33,5

H1 = Hypothèse forte

H2 = Hypothèse faible

Tableau N°4

POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
 DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
 ESTIMATIONS EN 2000 (en milliers)

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maîtrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
CAMEROUN	7 820,6	3 374,7	2 876,3	1 667,1	958,5	4 041,8	3 834,8
CONGO	1 494,3		304,8		894,4		1 199,3
CENTRAFRIQUE	1 907,3		499,8		205,2		704,9
GABON	473,4	205,3	268,3	196,2	131,3	401,5	399,7
TCHAD	3 953,7		778,8		153,2		932,0
TOTAL AFR. EQU. 1er groupe	15 649,3	4 163,4	4 728,1	3 116,1	2 342,9	7 279,5	7 071,0
BURUNDI	3 889,7	877,4	816,6	111,5	64,9	988,9	881,6
RWANDA	5 276,7	1 414,8	1 375,7	120,5	106,0	1 535,3	1 481,7
ZAIRE	24 934,0	7 705,8	8 926,7	3 302,9	2 302,6	11 008,7	11 229,3
TOTAL AFR. EQU. 2ème groupe	34 100,3	9 998,0	11 119,0	3 534,9	2 473,5	13 532,9	13 592,5
BURKINA-FASO	4 836,1	674,3	647,9	217,4	217,4	891,7	865,3
MALI	6 748,0	376,0	425,0	949,0	656,0	1 325,0	1 081,0
MAURITANIE	1 597,0	391,0	289,0	111,0	36,0	502,0	325,0
NIGER	5 143,3		495,3		389,2		884,5
SENEGAL	5 449,0	1 069,0	1 161,0	1 006,0	864,0	2 075,0	2 025,0
TOTAL AFRIQUE SAHELIENNE	23 773,4	3 005,6	3 018,2	2 672,6	2 162,6	5 678,2	5 180,8
BENIN	3 465,0	764,0	795,0	608,0	558,0	1 372,0	1 353,0
COTE D'IVOIRE	10 461,0	5 051,0	4 967,0	2 378,0	2 309,0	7 429,0	7 276,0
TOGO	2 566,1	734,8	689,8	776,3	715,5	1 511,1	1 405,3
TOTAL AFRIQUE TROPICALE	16 492,1	6 549,8	6 451,8	3 762,3	3 582,5	10 312,1	10 034,3
TOTAL AFRIQUE NOIRE	90 015,1	23 716,8	25 317,1	13 085,9	10 561,5	36 802,7	35 878,6

POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
ET DE L'OCEAN INDIEN
ESTIMATIONS EN 2000 (en milliers)
Suite du tableau

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maitrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
ALGERIE	19 923,1	10 551,8	9 873,3	3 792,5		14 344,3	13 665,8
MAROC	21 833,0	5 166,0	5 947,0	5 745,0	3 894,0	10 911,0	9 841,0
TUNISIE	5 506,2	2 541,6	2 453,2	1 886,2		4 427,8	4 339,4
TOTAL MAGHREB	48 262,3	18 259,4	18 273,5	11 423,7	9 572,7	29 683,1	27 846,2
DJIBOUTI	260,2	82,3	76,7	24,8	24,2	107,1	101,0
COMORES	365,6	105,6		58,4		163,9	
MADAGASCAR	8 047,0	1 124,9	1 201,3	1 296,9	949,0	2 421,7	2 150,3
MAURICE	888,2	332,7	349,0	471,3	388,7	804,0	737,7
SEYCHELLES	55,2	33,4		7,1		40,6	
TOTAL OCEAN INDIEN	9 616,2	1 678,9	1 766,0	1 858,5	1 427,4	3 537,4	3 193,4
TOTAL GENERAL	147 890,6	43 655,1	45 356,6	26 368,1	21 561,6	70 023,2	66 918,2

H1 = Hypothèse forte

H2 = Hypothèse faible

Tableau N°5
 POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
 DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
 ESTIMATIONS EN 2000 (en pourcentages)

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maîtrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
CAMEROUN	100	30,4	36,8	21,3	12,2	51,7	49,0
CONGO	100		20,4		59,9		82,3
CENTRAFRIQUE	100		26,2		10,8		37,0
GABON	100	43,4	56,7	41,4	27,7	84,8	84,4
TCHAD	100		19,7		3,9		23,6
TOTAL AFR. EQU. 1er groupe	100	26,6	30,2	19,9	15,0	46,5	45,2
BURUNDI	100	22,5	21,0	2,9	1,7	25,4	22,7
RWANDA	100	26,8	26,1	2,3	2,0	29,1	28,1
ZAIRE	100	30,9	35,8	13,2	9,2	44,1	45,0
TOTAL AFR. EQU. 2ème groupe	100	29,3	32,6	10,4	7,3	39,7	39,9
BURKINA-FASO	100	13,9	13,4	4,5	4,5	18,4	17,9
MALI	100	5,6	6,3	14,0	9,7	19,6	16,0
MAURITANIE	100	24,5	18,1	6,9	2,3	31,4	20,4
NIGER	100		9,6		7,6		17,2
SENEGAL	100	19,6	21,3	18,5	15,9	38,1	37,2
TOTAL AFRIQUE SAHELIENNE	100	12,6	12,7	11,3	9,1	23,9	21,8
BENIN	100	22,0	22,9	17,6	16,1	39,6	39,0
COTE D'IVOIRE	100	48,3	47,5	22,7	22,1	71,0	69,6
TOGO	100	28,6	26,9	30,3	27,9	58,9	54,8
TOTAL AFRIQUE TROPICALE	100	39,7	39,1	22,8	21,7	62,5	60,8
TOTAL AFRIQUE NOIRE	100	26,3	28,1	14,5	11,7	40,9	39,9

POPULATION FRANCOPHONE DE PLUS DE 15 ANS
DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
ET DE L'OCEAN INDIEN
ESTIMATIONS EN 2000 (en pourcentages)
Suite du tableau

Pays	Population de plus de 15 ans	Population parlant un français rudimentaire		Population ayant maîtrise correcte du français		Population francophone totale	
		H1	H2	H1	H2	H1	H2
ALGERIE	100	53,0	49,6		19,0	72,0	68,6
MAROC	100	23,7	27,2	26,3	17,8	50,0	45,0
TUNISIE	100	39,1	37,7		29,0	68,1	66,7
TOTAL MAGHREB	100	37,8	37,9	23,7	19,8	61,5	57,7
DJIBOUTI	100	31,6	29,5	9,6	9,3	41,2	38,8
COMORES	100		28,9		15,9		44,8
MADAGASCAR	100	14,0	14,9	16,1	11,8	30,1	26,7
MAURICE	100	37,4	39,3	53,1	43,8	90,5	83,1
SEYCHELLES	100		60,5		12,9		73,4
TOTAL OCEAN INDIEN	100	17,5	18,4	19,3	14,8	36,8	33,2
TOTAL GENERAL	100	29,5	30,7	17,8	14,6	47,3	45,2

H1 = Hypothèse forte

H2 = Hypothèse faible

francophone et pour plus de 15% francophone avec une maîtrise correcte du français. Viennent ensuite la CÔTE D'IVOIRE et les SEYCHELLES qui ont plus de 50% de leur population francophone et moins de 15% francophone avec une maîtrise correcte du français.

ANALYSE DES RESULTATS EN 2000.

La classification par aire géographique est la suivante :

- l'Afrique Tropicale (60,8 à 62,5% de population francophone)
- le Maghreb (57,7 à 61,5%)
- l'Afrique Equatoriale (pays du premier groupe) (45,2 à 46,5%)
- l'Afrique Equatoriale (pays du deuxième groupe) (39,1 à 39,7%)
- l'Océan Indien (32,2 à 36,8%)
- l'Afrique Sahélienne (21,8 à 23,9%).

Quelle que soit l'aire considérée, la proportion de francophones devrait augmenter à l'horizon 2000 et ce dans la mesure où la scolarisation croît et où le français reste une langue d'enseignement ou une langue enseignée.

Par rapport à 1985, l'Afrique Equatoriale (pays du deuxième groupe) devrait prendre la quatrième place au lieu de la cinquième.

L'analyse par pays montre que les pays les plus francophones seraient, par ordre décroissant : le CONGO, l'île MAURICE, le GABON, la CÔTE D'IVOIRE, la TUNISIE. Ces pays auraient plus de 65% de leur population francophone et plus de 22% francophone avec une maîtrise correcte du français. Suivraient les SEYCHELLES et l'ALGERIE avec plus de 60% de leur population francophone.

EVOLUTION DE LA POPULATION FRANCOPHONE ENTRE 1985 ET 2000.

Dans l'ensemble, on devrait constater une augmentation en valeur absolue et en proportion de la population francophone totale.

Ainsi, entre 1985 et 2000, les résultats montrent :

- la population francophone double passant en valeur absolue de 31,5 millions à 66,9 ou 70,0 millions, selon l'hypothèse, et en proportion de 33,5% à 45,2% ou 47,3% selon l'hypothèse,
- la population de réels francophones (maîtrise correcte du français) croît plus rapidement que la population totale. Sur 15 ans de projection, elle est multipliée par 2,2

ou par 2,7 et passe en valeur absolue de 9,8 ou 9,9 millions selon l'hypothèse en 1985 à 21,6 ou 26,4 millions en 2000 et en proportion de 10,4 ou 10,6% en 1985 à 14,6 ou 17,8% en 2000.

IV . CONCLUSION.

Dans la quasi totalité des pays ici présentés (exception faite de l'île Maurice), l'acquisition du français dépend essentiellement du degré de scolarisation atteint.

L'avenir de la langue française est donc étroitement lié à l'avenir des systèmes éducatifs tant dans leur rendement que dans leur programme, et à la diffusion du français que l'augmentation du nombre de francophones ne manquera pas de provoquer.

Les politiques d'introduction des langues nationales dans les cursus primaires prônées par un grand nombre de Gouvernements des pays d'Afrique Noire, les politiques d'arabisation à tous les niveaux des Gouvernements des pays du Maghreb, n'empêcheront pas l'augmentation du nombre de francophones dans la mesure où le français semble encore, dans tous les pays, avoir un rôle à jouer comme langue scientifique et technique et comme langue d'échanges internationaux.